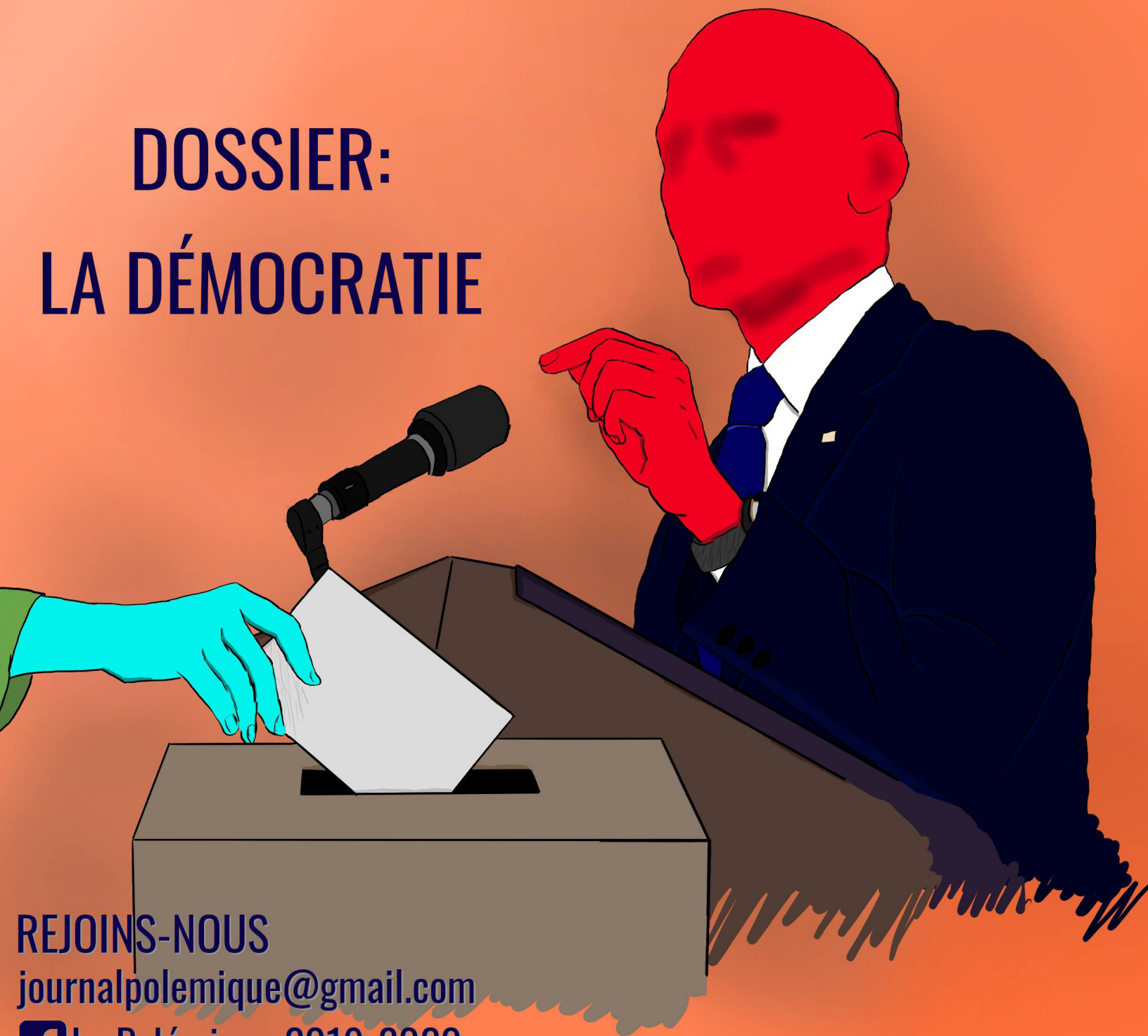


LE POLÉMIQUE

LE JOURNAL DES ÉTUDIANT.ES
DE SCIENCE POLITIQUE ET ÉTUDES INTERNATIONALES

DOSSIER: LA DÉMOCRATIE



REJOINS-NOUS

journalpolemique@gmail.com

 Le Polémique 2019-2020

EDITORIAL

Tristan Bernatchez

La démocratie s'est fait jouer un tour par sa définition originelle, si simple qu'elle s'est contrainte à une complexification graduée à mesure que la démographie nationale et internationale eut repoussé ses propres limites. La démocratie s'est jouée d'elle-même de telle sorte que désormais, elle peut cyniquement n'être résumée qu'à l'instrument des aspirants et actuels dirigeants qui souhaitent se réclamer d'intentions représentatives ou s'attirer le soutien aveugle d'une population désinformée par les grands titres sensationnalistes.

On scande dans les médias des discours contre ces mêmes acteurs politiques et la démocratie y est associée comme idéal-type à rejoindre. Elle est devenue l'argument central de discours politiques pour délégitimer tout adversaire. La désinformation et la surinformation sont au cœur d'une culture communicative pathologique et le recours au concept de la démocratie dans les stratégies de marketing politique négatif semble croissant, du moins au même rythme que l'information se multiplie.

La démocratie est un vieux système. Elle a muté tant de fois qu'elle ne se ressemble presque plus. On lui a accordé des qualificatifs pour l'adapter à la réalité contemporaine où, dans le contexte canadien, des députés sont élus à majorité simple des voix pour représenter une totalité d'électeurs de leur circonscription qui forme une masse très hétérogène en termes d'opinions politiques. La littérature scientifique à propos des déterminants du vote électoral est désormais étoffée de la sorte puisque ces modes de scrutin forcent la main à l'électeur de voter stratégiquement. On ne vote plus nécessairement pour le parti ou le candidat qui satisfait le plus nos idées, on vote davantage pour le parti le moins pire qui est le plus susceptible de prendre le pouvoir en chambre.

Bien des électeurs connaissent les failles du système. Certains deviennent cyniques jusqu'à s'abstenir et d'autres en profitent pour tenter de contrôler les résultats au meilleur de leur pouvoir de vote unique. Après tout, les chances que le mode de scrutin soit véritablement réformé en un modèle optimalement proportionnel sont minces : les Canadiens ont élu un gouvernement libéral en 2015 majoritaire à 184 sièges avec 39,5% des voix. Une des promesses électorales primaires de ce parti était de réformer le mode de scrutin. Le 21 octobre dernier, toujours sans réforme, ces mêmes libéraux sont ont obtenu un gouvernement minoritaire à 157 sièges avec 33,1% des voix, soit 1,3% de moins que ces adversaires conservateurs qui ont récolté 36 sièges de moins que les libéraux.

Comme tout paradigme, la démocratie a donc subi des ajustements pour plaire au contexte actuel. Toutefois, il est à se questionner si ces modifications ont été si nombreuses et ont suffisamment altéré le sens du concept que le système dans lequel la plupart des états occidentaux s'opèrent n'y adhère plus. Si les débats continuent de s'accroître et si ces mêmes députés qui sont supposés représenter la population s'accusent entre eux de ne pas favoriser la démocratie, cette hypothèse peut être à explorer.

La démocratie athénienne se distingue encore à ce jour par au moins un point majeur que la démocratie représentative contemporaine n'a pas encore suffisamment exploré : le tirage au sort. Il s'agit effectivement la probable de la seule solution que les utopistes peuvent se permettre de rêver quand ils s'imaginent une proportionnalité parfaite entre le Parlement et l'électorat. Les effets d'un tel système peuvent très bénéfiques pour les minorités idéologiques autant ils peuvent effrayer ceux et celles qui appréhendent une voix plus forte pour les idées extrêmes, voire discriminatoires. Doit-on donc comprendre que représenter proportionnellement a ses limites?



Équipe du journal

Rédacteur en chef : Tristan Bernatchez

Mise en page : Tristan Bernatchez

Chef de pupitre : Victoire Letenneur

Correction : Tristan Bernatchez, Victoire Letenneur, Charles Ettore Martin, Charlotte Trudel-Bourgault, Diana Catalán, Katia Sviderskaya, Maxime Labelle, Yassine Jennane.

Couverture : Cassandra Bélanger

Journalistes : Claire De Muns Darteville, Noa Garcia-Ahmad, Manon Bourhis, Mateo Gaurrand, Geneviève Aubin, Emma Porteous, Marine Bercovy, Valérie Daniel, Jean-Philippe Héту, Anne Hamon Martinez, Alexandre Elabiad, Romain Roche, Gabrielle Harewood, Jeanne Perreul, Charles Fabi Allaire, Clara Montgrain, Patrick Daigle, Liv Cerba, Mateo Gaurrand, Bruno Morin, Selena Tran, Henry Loubeyre, Victoire Letenneur, Tristan Bernatchez.

Impression : SIUM

Pour nous suivre :
www.lepolemique.wixsite.com/lepolemique

Pour nous rejoindre :
LE POLÉMIQUE 2019-2020

Facebook :
Journal Le Polémique

Pour nous contacter :
journalpolemique@gmail.com

MOT DE L'ÆSPEIUM

Claire De Muns Dartevelle
Présidente-coordonnatrice 2019-2020

Chères et chers membres,

Dans chaque édition de votre journal étudiant, votre association étudiante a l'opportunité de s'adresser à vous. En cette première édition de l'année 2019-2020, je tenais à souhaiter la bienvenue aux étudiants et aux étudiantes qui nous rejoignent cette année.

Je m'appelle Claire, je suis en troisième année de baccalauréat en science politique et je suis la présidente-coordonnatrice de l'ÆS-PÉIUM. Aujourd'hui, je vais vous expliquer ce que c'est, l'ÆS-PÉIUM, à part d'un acronyme un peu long et difficile à prononcer.

Pour commencer, nous sommes là pour faire en sorte que votre vie universitaire ne se résume pas à des allers-retours entre bibliothèques et salles de classe. Que ce soit à travers des conférences en lien avec votre domaine d'études ou par des événements plus festifs (étiez-vous présent.e.s à notre légendaire 4@strophe?), nos conseillers et conseillères à la vie étudiante se chargent de créer des activités qui vous feront sortir le nez de vos cahiers et rencontrer des personnes qui deviendront peut-être vos ami.e.s pour tout le reste de votre bac (ou de votre vie, qui sait?).

Une association étudiante toutefois, ça ne se résume pas à deux partys par session et une conférence de temps en temps. Nous assurons aussi des fonctions de représentation sur plusieurs plans. Le premier, c'est la vie académique. L'ÆS-PÉIUM est chargée de faire valoir vos intérêts dans les instances du département de science politique, mais aussi de vous aider, individuellement, dans les problèmes de nature académique que vous pourriez rencontrer au cours de votre parcours.

L'autre volet de représentation – et peut-être celui qui attirera le plus votre intérêt car, après tout, vous étudiez comme moi en science politique – c'est celui de la représentation externe, ou représentation politique. L'ÆS-PÉIUM a un cahier de positions politiques qui est mis à jour régulièrement. Nos délégués aux affaires externes se basent sur ce cahier de positions pour vous représenter dans les instances de la FAÉCUM.

Évidemment, j'ai encore plein de choses à dire. En fait, je pourrais vous parler de l'ÆS-PÉIUM pendant très longtemps (je suis un peu vendue à la cause, vous l'aurez compris), mais aujourd'hui je n'ai qu'une page à remplir. Je vais donc vous inviter à venir me voir, à venir parler aux membres du conseil d'administration autour d'un café (offert par l'asso, bien entendu!) pendant leurs permanences à notre local, le C-2175.

Mais avant ça, j'ai encore deux petites choses un peu quétaines à vous dire. La première, c'est que l'université, c'est grand, c'est parfois difficile, stressant et même un peu effrayant. C'est pour ça qu'on est là pour être votre bouée de sauvetage au milieu d'un océan de 40 000 étudiant.e.s. Sans rire. Cette association étudiante est devenue ma seconde famille et elle pourrait très bien devenir la vôtre. Il vous suffit de franchir la porte du C-2175 et vous rencontrerez des gens qui partagent vos réalités, des gens avec qui étudier/procrastiner, des ami.e.s avec qui passer vos jeudis soir à la Maisonnée. Croyez-moi, vous ne voulez pas manquer ça.

La deuxième chose, c'est que tout ce que je viens de raconter, on le fait uniquement pour vous. Alors, participez aux assemblées générales, posez-nous des questions, challengez-nous, proposez-nous vos idées, impliquez-vous. Parce que vous êtes notre raison d'être. Ne l'oubliez jamais.



Crédit photo : Rémy El-Nemr

Faibles démocratiques et environnement

Noa Garcia-Ahmad

De nos jours, la démocratie est considérée, dans le monde occidental, comme le meilleur et possiblement le seul système politique viable afin d'assurer les droits et les libertés des individus. Les occidentaux, qui se présentent comme les fiers protecteurs de ces droits et libertés, continuent d'ailleurs à imposer la démocratie à travers le monde et ce, peu importe la volonté des peuples. Ce comportement peut peut-être s'expliquer par l'existence d'un lien entre le traumatisme de l'expérience des dictatures totalitaires et cette vision de la démocratie comme défenseuse des peuples.

Mais si la démocratie présente des avantages non négligeables, il incombe à tous d'évaluer ses limites et ses failles. Au Canada, c'est la Loi constitutionnelle de 1982 qui protège théoriquement les populations des excès de la démocratie. Je précise « théoriquement » puisque la Constitution canadienne est sujet à interprétation et que les politiciens ont rarement hésité à s'en servir pour arriver à leur fin. De plus, les droits et les lois émanant de cette constitution, tels que la Loi électorale, peuvent régulièrement présenter d'importantes faiblesses. En effet, en se penchant sur les alinéas 67(2) b) et 67(3) de la Loi électorale, on remarque que le directeur général des élections peut autoriser de la part des candidats des types d'identification non-délivrés par le gouvernement canadien, sans égard à son auteur. Ainsi, les articles de journaux pourraient servir de carte d'identité pour un candidat. Dans ce sens, on pourrait théoriquement présenter une personne fictive comme candidat dans une circonscription quelconque, à travers un journal détenant une certaine crédibilité. Hallucinant, non?

Les rouages de la démocratie demandent également des investissements importants en capital financier et humain, notamment lors des élections. Au Québec, les élections peuvent coûter jusqu'à 80 millions de dollars au gouvernement, alors qu'aux États-Unis, la dernière campagne électorale a permis des dépenses en publicités s'élevant à plus de 5 milliards de dollars. La flexibilité (seul le programme du parti élu est retenu), le manque de choix lors des élections, le manque de fiabilité quant aux promesses électorales, le risque de corruption et la tyrannie de la majorité (tous doivent se soumettre au choix de la majorité et à ses valeurs) sont aussi d'autres faiblesses importantes d'un système démocratique. Mais là où la démocratie démontre les failles les plus importantes, particulièrement à notre époque, c'est en termes d'environnement. Le court mandat des élus et leur obsession à vouloir satisfaire les demandes du peuple dans le présent en vue des prochaines élections empêchent la réalisation de projets de loi sur les défis écologiques, puisque ceux-ci s'inscrivent sur le long terme. Pour un parti au pouvoir, choisir des politiques qui modifieraient le mode de vie des électeurs pour des menaces qui ne sont pas encore réellement ressenties (quoique...) résulterait en un véritable suicide politique. Un gouvernement représentatif, par sa définition, favorise l'identification des citoyens à un État et protège par loi le mode de vie d'une population ciblée pour un ter-

ritoire donné. Or, les menaces de la crise climatique ne se limitent pas à un territoire. Une telle crise demande une réaction collective qui est difficile à atteindre pour les gouvernements représentatifs.

En réponse à cette faiblesse démocratique par rapport à cet enjeu, certains proposent l'alternative d'une démocratie plus participative, soit un système qui augmenterait le pouvoir décisionnel des citoyens par des concertations et des débats publics. Les défis environnementaux demandant la mobilisation de plusieurs acteurs ainsi qu'une transparence politique sans faille, on peut arriver à la conclusion qu'une forme d'action publique accordant davantage de place aux citoyens pourrait être bénéfiques. Le problème avec la participation citoyenne, c'est qu'elle n'a pas force de droit. L'autorité publique n'a aucune obligation juridique à écouter les débats et les concertations. De plus, le processus participatif est sujet à des dérives démocratiques, entre autres l'appropriation fréquente du débat public par des groupes d'intérêts et d'experts représentant une minorité. Jean-Luc Pissaloux, professeur de droit public à l'Université de Bourgogne, précise d'ailleurs que « de façon délibérée ou non, les populations autochtones et les habitants des quartiers (surtout défavorisés) sont bien souvent ignorés et tenus à l'écart ».

Malgré tout, rejeter complètement la démocratie dans le combat contre la crise climatique n'est peut-être pas la voie à suivre. Bien que certains auteurs, tels que Hans Jonas, proposent une tyrannie bienveillante qui centraliserait le sujet de l'environnement en se basant sur un impératif de « tu peux, donc tu dois », d'autres proposent une jonction entre une démocratie représentative et une tyrannie : une démocratie écologique. Basé sur une « bioconstitution », le système que décrivent Dominique Bourg, professeur à la faculté des géosciences et de l'environnement de l'université de Lausanne, et Kerry Whiteside, professeur de sciences politiques au Franklin and Marshall College, fixerait de nouveaux objectifs constitutionnels et demanderait la création d'une académie, composée de scientifiques et d'intellectuels, ainsi que d'un nouveau Sénat. Ce dernier élaborerait des projets de lois en se basant sur les travaux de l'académie et détiendrait un droit de veto pour contrer les projets de lois de l'Assemblée qui iraient à l'encontre des objectifs. Par contre, un tel système pourrait mettre à risque notre économie et se rapprocherait dangereusement d'une « expertocratie ».

Dans ce débat sur l'importance du système politique face à la crise climatique, le plus important est de rester critique. Remettre en question nos gouvernements, nos systèmes, nos institutions, nos lois, etc. doit être à la base de notre combat pour le climat. Aucun système n'est parfait, mais face à la crise climatique, nous nous devons de trouver des solutions viables et drastiques. Il y a urgence à agir, et plus que jamais, les États doivent répondre à l'appel.

Sources complètes sur demande :

Achen, Christopher H., et Larry M. Bartels. 2016. *Democracy for realists: why elections do not produce responsive government*. Princeton Studies in Political Behavior. Princeton: De Broca, Olivier, « Résumé : Vers une démocratie écologique, le citoyen, le savant et le politique. ». Critique de *Vers une démocratie écologique, le citoyen, le savant et le politique*.

de Dominique Bourg et Kerry Whiteside. Centre d'analyse stratégique, Octobre 2010.

Halpern Catherine, « Hans Jonas et le Principe Responsabilité », dans : Nicolas Journet éd., *La Morale. Éthique et sciences humaines*. 2012, p. 114-117. <https://www.cairn.info/la-morale--9782361060312-page-114.htm>

Le Minarchiste, « Les failles de la démocratie ». 2012. <https://minarchiste.wordpress.com/2012/09/24/les-failles-de-la-democratie/>

Loi électorale du Canada. L.C. 2000, ch. 9, art. 67(2) b) et art. 67(3)

Pissaloux Jean-Luc, « La démocratie participative dans le domaine environnemental », *Revue française d'administration publique*, 2011 <https://www.cairn.info/revue-francaise-d-administration-publique-2011-1-page-123.htm>

L'hypocrisie démocratique

Manon Bourhis

Jusqu'en 2018 The Economist remarquait une régression globale de la démocratie dans le monde à partir de 60 critères différents. Ceux-ci font notamment référence aux libertés civiles ou à l'ancrage de la culture démocratique. En tout, environ 50 pays sur 167 recensés sont toujours considérés comme des pays sous un régime autoritaire. Ce nombre encore alarmant pousse notamment les pays membres de l'ONU à toujours essayer de trouver de nouveaux traités pour imposer plus de règles à ceux qui violent les libertés de leur population. Il y a quatre ans, 130 pays membres de l'ONU signaient le Traité sur le Commerce des Armes (TCA) pour limiter l'utilisation d'armes qui pourraient servir, entre autres, à des crimes contre l'humanité, des crimes de guerres, des crimes contre des civiles ou des biens de caractère civil. Cette régularisation des ventes d'armes visait donc particulièrement les régimes autoritaires, mais pour autant les ventes entre ces régimes et de grandes démocraties ont continué.

La vente d'armes dans le monde

Chaque année Amnesty International estime qu'environ 500 000 personnes sont tuées par arme à feu, et ce en temps de conflit ou non. Dans ce nombre, on compte notamment des individus qui sont victimes des forces armées de leur propre pays, ou ceux victimes de violences armées dû au manque de sécurité. Mais en quoi certaines démocraties sont-elles indirectement complices de ces pertes humaines ?

Parmi les dix plus importants exportateurs d'armes dans le monde, huit d'entre eux sont des pays démocratiques. Dans l'ordre, (des plus gros exportateurs d'armes) on peut compter les États-Unis, la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni, l'Espagne, Israël, l'Italie et les Pays-Bas. Ces pays exportent principalement leurs armes vers l'Asie, l'Océanie et le Moyen-Orient. Cette dernière région représentait 35% des exportations mondiales entre 2014 et 2018 – les principaux pays importateurs étant l'Arabie Saoudite et l'Égypte, soient deux pays qui en plus de réprimer leur population sont eux-mêmes impliqués dans des conflits externes. De ce fait, les exportateurs d'armes vers ces pays étant principalement les États-Unis, la France et le Royaume-Uni, ces derniers violents vraisemblablement le TCA.

Violation du TCA

Bien que le TCA n'ait pas pour but d'interdire l'utilisation et le commerce d'armes dans le monde, il vise à les réglementer davantage pour aller vers une réduction progressive des armes dans le monde. Pourtant, entre 2014 et 2018, le transfert d'armes a augmenté de 7,8% par rapport à la période de 2009-2013. Amnesty International dénonce surtout un manque de volonté politique et

de transparence de la part des états signataires du TCA. En effet, de nombreux États privilégient encore les échanges commerciaux qu'ils entretiennent avec certains états autoritaires en fermant les yeux sur ce pour quoi les armes y sont importées. C'est le cas entre autres pour ceux qui exportent leurs armes vers l'Arabie Saoudite, celle-ci étant suspectée de mener des coalitions contre le Yémen. Ainsi, le Royaume-Uni, la France et les États-Unis, entre autres, contribueraient indirectement à des crimes de guerre ; mais le plus alarmant est que l'Arabie Saoudite n'est pas le seul importateur considéré comme « mauvais élève » à ce sujet. Les États-Unis ont également été impliqués dans la répression des manifestants du Nicaragua entre 2018 et 2019 ayant tué plus de 300 personnes, ou encore dans celle que les soldats israéliens ont menés contre des manifestants palestiniens en 2018 présents sur la bande de Gaza, mais ne représentant aucun danger. L'Afrique du Sud et Israël ont également été impliqués dans la vente d'arme à petit calibre aux Philippines. Or, les Philippines font face à de nombreux meurtres dû à des trafics que des démocraties continuent donc à alimenter indirectement.

L'ONU VEUT UN MEILLEUR CONTRÔLE
SUR LES VENTES D'ARMES



Sources : <http://consciencsansobjet.blogspot.com/2015/07/ces-pays-vendeurs-darmes-qui-profitent.html>

Pendant tout n'est pas noir non plus, certains pays ont également décidé de suivre leur engagement vis-à-vis du TCA et donc de notamment suspendre leur commerce d'arme avec l'Arabie Saoudite. C'est le cas par exemple de la Belgique en 2018, ou encore du Royaume-Uni en 2019. Mais d'autres pays, prônant pourtant le respect des droits de l'Homme, continuent de faire passer le commerce avant toute chose, montrant ainsi une possible faille dans le respect du TCA, mais surtout une certaine hypocrisie des démocraties actuelles.

Sources:

The retreat of global democracy stopped in 2018. 2019. The Economist. En ligne : <https://www.economist.com/graphic-detail/2019/01/08/the-retreat-of-global-democracy-stopped-in-2018>

Nations Unies. 2014. « Traité sur le commerce des armes ». En ligne : https://amnestyfr.cdn.prismic.io/amnestyfr%2Fb82a0349-2b41-4d22-bb4e-5b719f55d846_traité+sur+le+commerce+des+armes.pdf

Amnesty International France. 2019. « Contrôle des armes ». En ligne : <https://www.amnesty.fr/controle-des-armes>

Sept pays européens parmi les dix premiers exportateurs mondiaux. 2019. Euronews. En ligne : <https://fr.euronews.com/2019/03/11/sept-pays-europeens-parmi-les-dix-premiers-exportateurs-mondiaux-d-armes>

Middle East surge, says SIPRI. 2019. Stockholm international peace research institute. En ligne : <https://www.sipri.org/media/press-release/2019/global-arms-trade-usa-increases-dominance-arms-flows-middle-east-surge-says-sipri>

Amnesty International Belgique. 2018. « ONU : Les violations du TCA jettent une ombre sur la conférence sur le contrôle des armes ». En ligne : <https://www.amnesty.be/infos/actualites/article/ONU-les-violations-du-tca-jettent-une-ombre-sur-la-conference-sur-le-controle>

Amnesty International France. 2018. « Alerte sur des risques de violation du TCA ». En ligne : <https://www.amnesty.fr/controle-des-armes/actualites/alerte-sur-des-risques-de-violation-du-tca>

Régression de la démocratie au pays des droits de l'Homme

Mateo Gaurrand

Le 21 septembre dernier, la manifestation pour le climat a dégénéré dans la capitale française, alors que des violences ont éclaté, émanant de manifestants radicaux comme de policiers. L'occasion de souligner les dérives de la République française ou l'État de droit apparait fragilisé, d'autant plus depuis la crise des gilets jaunes.



Source : Agence France-Presse

En France, le manque de séparation des pouvoirs est régulièrement pointé du doigt. La forte influence des politiques sur les procureurs et l'absence d'une Cour suprême font souvent l'objet de critiques. La faible participation aux dernières élections législatives et le manque de représentativité au Parlement qui en résulte n'améliorent pas la situation démocratique. De plus des mesures restreignant les libertés comme l'État d'urgence, décrié par les militants des droits de l'homme, ont encore approfondi la dégradation de l'État de droit.

La force de la répression policière française a choqué ces derniers mois. Tout au long du mouvement des gilets jaunes surgissaient des vidéos de violences ou d'abus venant des forces de l'ordre, comme celle montrant 150 mineurs, mis à genou et humiliés oralement par les policiers ou encore celle d'un manifestant, au sol, se faisant matraquer par la police dans un fast-food. L'usage en manifestation de lanceurs de balles de défense est particulièrement critiqué par l'opposition, ces armes faisant des dégâts sans aucune distinction. Pour seule réponse, le gouvernement nie l'existence de violences policières et rejette même ce terme.

Depuis le début, un décompte fait état de plus de 800 manifestants blessés, 315 blessures à la tête, 24 éborgnés, 5 mains arrachés et 1 décès (Zineb Redouane, 80 ans, touché par un tir de LBD alors qu'elle fermait ses volets). Parmi eux, 28 passants, 33 intervenants médicaux et 115 journalistes. Cet usage abusif de la

force a été condamné par des ONG et le Commissariat aux droits de l'homme de l'UE. Parmi les victimes, il y a Geneviève Leguay, femme de 73 ans tombée dans le coma à la suite d'une charge policière violente sur une manifestation pacifique interdite (le gouvernement après quelques mois de mobilisations ayant décidé d'interdire les manifestations). Le procureur de Nice n'avait alors pas hésité à mentir pour tenter de blanchir les policiers tandis qu'une vidéo prouvait le contraire de son propos. En mai, un ministre a prétendu qu'un hôpital parisien avait été attaqué par des manifestants, ce qui s'est révélé être une fausse nouvelle, une poignée de manifestants ayant trouvé refuge dans le bâtiment, selon la version du personnel médical. En juin, une charge violente de la police contre un concert qui avait dépassé son horaire, au bord de la Loire, à Nantes, a entraîné la chute de plusieurs personnes dans le fleuve, et le décès par noyade du jeune Steve Maia Canicão. Ce scandale et le refus du gouvernement de parler d'abus de la part de la police avaient alors provoqué l'indignation à travers le pays, donnant l'impression d'un État dans lequel les forces de l'ordre sont au-dessus du droit.

Les atteintes aux libertés fondamentales et aux principes démocratiques ne s'arrêtent pas là. En juillet 2018, le gouvernement s'en était pris aux médias à la suite qu'un scandale concernant le gouvernement fut révélé par les journaux *Le Monde* et *Médiapart*. Immédiatement, le pouvoir a accusé les médias de s'en prendre à eux. Quelques mois plus tard, suivant la révélation d'enregistrements téléphoniques liés à ce scandale, une perquisition avait eu lieu à la rédaction du journal *Médiapart*, sur ordre du Procureur de Paris, tout juste nommé par le gouvernement.

Les journalistes ont, ces derniers mois, été victimes d'entraves à l'exercice libre de leur profession. Les confiscations du matériel de protection des journalistes sont devenues des pratiques courantes en manifestation. Au printemps, 2 journalistes indépendants, réputés pour être critiques envers le gouvernement, avaient été arrêtés pour des motifs peu clairs. En mai, Taha Bouhaf avait été placé en garde à vue après avoir été frappé par des policiers lors d'une manifestation. Son téléphone avait été confisqué alors qu'il contenait les images ayant mené au scandale de l'été 2018 ainsi que la vidéo de son arrestation. Les sociétés de rédaction françaises avaient alors presque toutes dénoncé ces abus. Le 28 septembre, une observatrice de la Ligue des droits de l'homme a été arrêtée lors d'une manifestation pour avoir refusé de donner son matériel de protection aux policiers. Dernier abus en date, le 1er octobre : un journaliste a été placé en garde à vue par la police lors d'une manifestation de policiers alors qu'une vidéo montre clairement le chef d'un syndicat d'extrême-droite demander à un lieutenant de police de procéder à l'arrestation. Ainsi, aujourd'hui face aux violences policières et au manque d'indépendance de la justice, peut-on encore considérer le pays des droits de l'Homme comme une démocratie ?

DOSSIER LA DÉMOCRATIE

Le déclin de la confiance envers la démocratie aux États-Unis.

Geneviève Aubin

Le monde occidental est directement relié au système démocratique libéral. Un concept, une idée que nous croyions acquis et bien ancrés dans nos sociétés. Cependant, depuis quelques années, il y a un déclin flagrant de la confiance envers le système démocratique et ses institutions. Effectivement, on peut parler d'une crise.

Un des pays occidentaux ayant été le plus atteint par ce phénomène grandissant est les États-Unis. Uniquement 17% de la population américaine en 2019, avec l'administration Trump au pouvoir, évoque avoir confiance envers les décisions prises à leur égard par les élites politiques comparativement à 40% en 2000 au moment où Bill Clinton était président. Que s'est-il passé? L'élection de Donald Trump contribue à la montée du populisme aux États-Unis. La qualité de la démocratie a subi un grand déclin. Déjà en déclin avant son élection, Trump avec ses idées populistes a réussi à convaincre une partie de la population qu'il allait réparer l'écart entre les élites politiques et celle-ci. Cependant, il a effectué ce que l'autre moitié des Américains craignait : continuer à contribuer au déclin de la démocratie libérale américaine.

Un des facteurs importants dans l'affaiblissement du système américain est le lobbying où Trump évoque et augmente son influence sur les politiciens. Le lobbying a toujours fait partie de la culture des politiques américaines. Ces dernières années, les lobbys accroissent leurs intérêts sur les politiques et viennent impacter les décisions de l'administration Trump. Ce dernier donne une grande valeur au lobbying, ce qui leur accorde beaucoup de pouvoir. En effet, il y a une hausse des intérêts des entreprises mise de l'avant comparativement à ceux de la population américaine. En résultat, les intérêts des Américains rentrent en conflit avec ceux des entreprises. Alors, ces dernières sont choisies au détriment de l'autre.

La démocratie libérale est supposée représenter les intérêts de la population en leur offrant des biens sociaux pour que celle-ci contribue à la société : c'est l'idée de l'État-providence. Cependant, aux États-Unis « la démocratie n'est plus l'affaire des masses », elle est contrôlée par de grandes et puis-

santes entreprises. Ce qui est le plus choquant dans tout cela est que 1% de la population américaine domine 58% du revenu et que ce taux ne fait qu'augmenter avec Trump au pouvoir. La population, face à cet enjeu, à son mot à dire. Une étude faite à Georgetown University aux États-Unis met en valeur la préoccu-



Source : <https://www.lawfareblog.com/security-failure-white-house>

patation des Américains face au lobbying. Par exemple, ils leur ont demandé : « ce qui vous préoccupe dans la vie politique américaine ». Les Américains ont répondu que la troisième chose qui les préoccupait le plus est : « Qu'on en finisse avec le lobbying et les groupes d'intérêt ». De plus, cette étude rajoute que 71% des répondants évoquent que les groupes d'intérêts ont trop de pouvoir. Les effets néfastes du lobbying se font entendre. Les campagnes politiques sont financées par des groupes d'intérêts, qui après l'élection, exigent des politiques publiques en leur faveur. Par le fait même, le lobbying américain peut être comparé à de la corruption. La politique américaine est très simple. L'influence fonctionne par le statut social financier des individus. Lorsqu'un citoyen américain est en tête d'une grande entreprise et produit un grand revenu financier, plus il exerce davantage un pouvoir sur les décisions politiques. Cela entraîne d'avoir le contrôle sur les politiques publiques. En effet, en donnant plus de pouvoir au lobbying, les pauvres et la classe moyenne des États-Unis sont de moins en moins représentés, ce qui vient diminuer à son tour la démocratie.

Le lobbying fait partie de la culture américaine. Il y est bien implanté et ne changera pas de sitôt. Cependant, lorsque Trump augmente le pouvoir de celle-ci, de plus en plus d'américain se sentent alarmés par ses effets. Le but premier des lobbys dans la politique américaine était d'avoir un intermédiaire entre la population et l'État. Toutefois, cette intermédiaire a pris trop d'expansion et est un des facteurs qui délégitime le système démocratique et les institutions américaines. D'un point de vue positif, les groupes d'intérêts devraient équilibrer le manque de participation de la population à la vie politique. Alors, ils devraient exercer une pression afin d'avoir des politiques publiques favorisant les intérêts privés autant que ceux publics.

Sources:

<https://www.erudit.org/fr/revues/ncs/2017-n17-ncs02920/84461ac.pdf>
<https://www.youtube.com/watch?v=PWt7naYTik>
<https://www.cairn.info/economie-de-la-confiance--9782707167743-page-85.htm>
<https://www.cairn.info/revue-projet-2004-2-page-60.htm>

La génération étudiante et les élections

Emma Porteous

La participation électorale de la génération étudiante est un sujet qui refait surface à chaque élection, soit provinciale ou fédérale.

Selon les données du Parlement canadien, le taux de participation du groupe d'âge de 18-24 ans aux dernières élections fédérales de 2015 était de 57.1%. Nous voyons déjà une augmentation depuis les élections précédentes de 2011, où le taux de participation était de 18% moins élevé. Une augmentation a aussi été observée dans la catégorie de 25-34 ans, passant de 45.1% en 2011 à 57.4% en 2015. Statistiquement parlant, selon les deux élections les plus récentes, ces deux groupes d'âge de 18-24 ans et de 25-34 ans sont ceux dont le pourcentage de participation a augmenté le plus.

La moyenne de participation électorale des citoyens canadiens est de 66.1% ; la génération étudiante se situe donc toujours en dessous de la moyenne. Il existe par contre un phénomène qui s'appelle l'effet du cycle de la vie. Celui-ci explique que, avec les années qui passent, les gens ont plus tendance à voter. Ainsi, les catégories d'âge plus élevées ont un plus haut pourcentage de participation électorale.

Quels sont les facteurs qui déterminent la participation, ou la non-participation des jeunes et de la génération étudiante aux élections de nos jours ? Plusieurs facteurs expliquent les différents niveaux de participation des différents groupes d'âge aux élections. En effet, il est intéressant de voir que, par exemple, dans les jeunes âgés de 18-24 ans, ceux qui sont toujours aux études auront 9% plus de chances d'aller voter que ceux qui ne le sont pas. Aussi, dans les jeunes de cette même catégorie d'âge, les chances seront de 12% plus élevées pour ceux qui sont nés au Canada que ceux qui sont nés à l'étranger. D'autres facteurs entrent en ligne tels que l'intérêt pour la politique canadienne ainsi que la connaissance du sujet. Plusieurs jeunes ont aussi l'impression qu'un vote de plus ou de moins ne changera rien au résultat final, ce qui freine leur motivation d'aller voter. La notion de responsabi-

lité civile n'est pas aussi présente que dans les groupes plus âgés. Il existe des initiatives ayant été mises en place pour inciter les jeunes à participer aux élections. Entre autres, la campagne « Sortons voter » a pour but d'encourager les étudiants à aller voter pour celles de 2019. Le site web de l'organisation explique que, avec un plus grand nombre de jeunes et d'étudiants qui votent, ceux-ci seront capables d'influencer le futur de la politique canadienne. Nous avons un exemple parfait à l'Université de Montréal, qui a installé des bureaux de vote dans différents coins du campus afin de donner la chance aux étudiants de voter avant, après ou entre deux cours. Cette même initiative a été actualisée à l'Université McGill, l'Université de Sherbrooke ainsi que plusieurs autres établissements scolaires. En somme, 119 campus collégiaux et universitaires offrent la possibilité de voter sur place entre le 5 et 9 octobre.

L'Agence d'Élections Canada, indépendante du Parlement canadien, met aussi en place d'autres mesures telles que la facilitation du processus d'enregistrement ainsi que la diffusion d'annonces sur des plateformes utilisées par les jeunes et les étudiants (radio, campus scolaires, transports publics, etc.).



En définitive, la génération étudiante participe statistiquement moins aux élections que le restant de la population canadienne. Malgré ce constat, il faut reconnaître que la participation électorale des jeunes entre 18 et 24 ans est à la hausse depuis les dernières élections de 2011 et de 2015 ; et, avec un peu d'espoir, la tendance continuera pour les élections du 21 octobre 2019. Il faut croire que les initiatives mises en place pour encourager les jeunes à voter ont eu un impact positif et que la génération étudiante s'intéresse de plus en plus à la politique canadienne. Après tout, la génération étudiante d'aujourd'hui constitue la génération adulte de demain.

Sources :

« À propos », Sortons Voter, [en ligne], http://www.sortonsvoter.ca/a_propos, (page consultée le 9 octobre 2019)

« Le vote sur les campus commence aujourd'hui », Radio Canada, [en ligne], 5 octobre 2019, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1333001/vote-sur-campus-debut>, (page consultée le 7 octobre 2019)

« Youth Voter Turnout in Canada », Library of Parliament, [en ligne], 13 octobre 2016,

https://bdp.parl.ca/sites/PublicWebsite/default/en_CA/ResearchPublications/2016104E#a5, (page consultée le 7 octobre 2019)

DOSSIER

LA DÉMOCRATIE

Hong Kong et la démocratie, un combat à date péremptoire

Bruno Morin

Depuis près de neuf mois, plusieurs Hongkongais manifestent contre le pouvoir et pour la démocratie. Ces manifestations se déroulant sous les yeux de la communauté internationale ont attiré des milliers de personnes. Le 17 août, plus de 1,7 million de personnes ont défilé dans les rues du territoire semi-autonome, un record pour cette péninsule de 7 millions de personnes. Décryptage de la situation et description du système politique unique de Hong Kong.

Les manifestations de 2019 ont débuté après le dépôt, en février, d'une loi d'extradition. Cette loi permettrait d'extrader des citoyens hongkongais vers la Chine continentale suite à une accusation du système judiciaire chinois. Pour plusieurs à Hong Kong, cette loi était le symbole d'une perte d'autonomie importante et d'une brèche tangible dans les libertés civiles uniques et inconnues dans la Chine continentale.

Rétrocession de 1997 : un pays deux systèmes

Hong Kong est le seul endroit en Chine où il est possible d'élire un conseil législatif sans interférence du parti unique. Toutefois, selon la constitution hongkongaise, le chef de l'exécutif, rémanences du gouverneur colonial britannique, est nommé par l'assemblée populaire de Chine, autrement dit par le Parti communiste chinois et doit être élu par un comité d'électeurs de Hong Kong par la suite.

La Chine garde le contrôle sur la politique internationale de Hong Kong et l'interprétation légale de la constitution appelée Basic Law. Le système politique est très polarisé et est multipartite.

Système démocratique d'apparat

Toutes les raisons sont donc bonnes pour la Chine de ne pas vouloir de ce caillou démocratique dans sa botte, même si la démocratie est d'apparat. Le chef de l'exécutif hongkongais a le pouvoir de faire des lois pour le bon ordre, et ce, sans jamais être sujets à des sanctions criminelles.



Le 1er octobre dernier, un soldat des forces hongkongaises a tiré sur un protestant âgé de 18 ans en pleine poitrine. Au moment d'écrire ces lignes, il est encore à l'hôpital à la suite de ses blessures (Source : Elson Li/Associated Press).

De plus, les élus du Conseil législatif ne sont pas tous directement élus par la population. 35 sont choisis par des citoyens dans cinq circonscriptions, 30 sont élus par un système de fonctionnal constituency (traduit librement par districtopérational) et cinq élus provenant des districts régionaux. Les membres du fonctionnal constituency sont élus par des personnes morales (dirigeants d'entreprises ou représentants) ou individus (dirigeants d'entreprises). Dans certains districts tous les électeurs sont des entrepreneurs rendant facilement cooptable ces entrepreneurs majoritairement chinois. En réalité plus de 225 000 « électeurs » décident pour un peu moins de la moitié de tous les représentants du système électoral (3 % de la « population » vote pour 42% de la législature).

Les index de vitalité démocratique décrivent la péninsule soit comme partiellement libre ou une démocratie viciée (flawed). En plus, n'oublions pas que cette démocratie même viciée à une date d'expiration : 2047, date de fin des lois des droits humains lors de la rétrocession.

Les protestants ont donc beaucoup de pain sur la planche. Même si la loi sur les extraditions a été retirée par la cheffe de l'exécutif en septembre dernier, les Hongkongais demandent maintenant beaucoup plus : une véritable démocratie.

Sources:

Yan Zhao. 2019. « Manifestation monstre à Hong Kong pour la démocratie. » La Presse (18 août). <https://www.lapresse.ca/international/asi-e-et-oceanie/201908/18/01-5237784-manifestation-monstre-a-hong-kong-pour-la-democratie.php>
 Ici Radio-Canada. 2019. « Hong Kong recule et retire son projet de loi contesté » Radio-Canada (4 septembre) <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1285861/executif-hong-kong-retire-projet-loi-extraditions-chine>
 Benjamin Haas. 2017. « Hong Kong elects a new chief executive: what you need to know ». The Guardian (22 mars) <https://www.theguardian.com/world/2017/mar/22/hong-kong-chief-executive-election-what-you-need-to-know>
 BBC News. 2019. « Hong Kong : What is the Basic Law and how does it work? » BBC News (11 septembre) <https://www.bbc.com/news/world-asia-china-49633862>
 Legislative Council of the Hong Kong Special Administrative Region of the People's Republic of China. 2019. « LegCo Today ». http://www.legco.gov.hk/general/english/intro/about_lc.htm
 Government of Hong Kong. 2009. Constitutional & Mainland Affairs Bureau. http://www.cmab-cd2012.gov.hk/doc/consultation_document_en.pdf
 Freedom House. 2019. « Hong Kong ». <https://freedomhouse.org/report/freedom-world/2019/hong-kong>
 Ernest Kao. 2013. « Hong Kong upgraded to 'flawed democracy' on Economist index ». South China Morning Post (20 mars) <https://www.scmp.com/news/hong-kong/article/1195234/hong-kong-upgrades-flawed-democracy-status-economist-index>

La démocratie est-elle en danger à l'ère du numérique ?

Marine Bercovy

Dans une démocratie, c'est le peuple qui est souverain. On assiste alors à des campagnes électorales toujours plus virulentes qui ont pour but de convaincre et persuader un maximum de citoyens. Là où les réseaux sociaux et Internet ont joué un rôle grandiose dans ce processus, c'est au niveau de la libre circulation des informations. Les informations sont la clé d'une élection, car elles permettent aux électeurs de se renseigner sur les candidats, d'obtenir en toute transparence (théoriquement) des données publiques, etc. Or, ces dernières années ont vu de grands scandales apparaître. Entre autres, les données de millions d'utilisateurs auraient été utilisées à des fins politiques, permettant à certains partis et candidats d'obtenir plus de votes lors d'élections majeures.

S'il y a bien une caractéristique de la génération actuelle, c'est l'omniprésence du numérique. Le monde entier a les yeux rivés sur des écrans. Les réseaux sociaux furent une petite révolution dans notre quotidien : une solution miracle pour rester en contact avec ses amis, malgré la distance, d'être informé en temps réel des actualités, et bien d'autres choses encore. Il est bien beau de montrer les aspects positifs des réseaux sociaux, mais qu'arrive-t-il quand les géants de l'industrie ont cette mine de données sous la main ? Malheureusement, l'histoire nous montre que les institutions et les personnes puissantes ont bien saisi la valeur de cet outil, se l'appropriant sans scrupules afin d'accéder au pouvoir.

Malgré une situation paraissant favorable au plein épanouissement de la démocratie, plusieurs affaires d'interférence dans des élections, notamment en Amérique ou en Europe, ont fait scandale et remis en question le modèle démocratique tel qu'on le conçoit. Prenons le scandale Cambridge Analytica, sûrement le plus connu et le plus récent de tous. En 2016, l'entreprise Cambridge Analytica est accusée par d'anciens employés d'avoir manipulé et fait circuler de fausses informations sur Facebook lors des élections présidentielles étatsuniennes, en ciblant les swing voters, c'est-à-dire les indécis, soit ceux dont l'avis peut être changé. Pire encore, l'application a collecté les « informations des amis des profils inscrits sur des applications », donc il suffisait qu'un seul ami d'un individu accepte les conditions d'une application pour que celui-ci voie ses données exploitées. Ainsi, Facebook a vendu en toute illégalité les données de millions de personnes, à des fins politiques. L'exemple des États-Unis est le plus massif en terme de dégâts, mais il faut savoir que cet événement était loin d'être le premier.



Crédit : Jwslubbock, wikimedia

Cambridge Analytica était auparavant intervenu dans des pays tels que l'Inde, le Kenya ou Trinité-et-Tobago, avec des stratégies très bien rodées pour maximiser leur impact. À Trinité-et-Tobago, l'entreprise est intervenu en créant un mouvement d'abstention visant les jeunes électeurs du People's National Movement (PNM), dont l'électorat est majoritairement d'origine africaine, permettant ainsi une réélection du parti UNC, qui s'appuie sur une population d'origine indienne.

Ils créèrent le mouvement « Do So » (ou « Fais pareil »), qui incitait à l'abstention. Jouant sur l'influence et l'effet de mode, ils sont ainsi parvenus à diminuer la participation de l'électorat PNM suffisamment pour permettre la réélection de l'UNC. Aussi, l'entreprise est accusée d'avoir interféré dans le Brexit, en diffusant notamment des fake news et des messages d'incitation à la haine sur les profils d'électeurs vivant dans des zones plutôt isolées et sensibles à ce type de message.

Ces révélations ébranlent la confiance envers notre démocratie. Celle-ci, alors qu'elle est censée assurer des libertés individuelles ou encore des élections justes et fiables, est dès lors biaisée, et semble à la merci des plus puissants. La morale est sapée, les individus manipulés. En période d'élections, il est dans l'intérêt de tous les partis de convaincre et persuader les électeurs, et ils ont alors tous les moyens moraux et légaux de le faire : rencontres, débats, etc. Les limites ont été ici dépassées : « sur Internet, toute personne qui possède les moyens financiers et est disposée à utiliser l'information et les données comme arme peut atteindre des millions de personnes et influencer sur leur opinion ». Les conséquences sont presque irréversibles.

En 2018, quatre géants du secteur technologique (Facebook, Google, Twitter et Mozilla) ont signé le Code de bonne pratique contre la désinformation en ligne de la Commission Européenne, s'engageant à faire preuve de plus de transparence vis-à-vis de la publicité à caractère politique et d'intensifier leur coopération avec les vérificateurs de faits entre autre. Encore faut-il que ces entreprises appliquent ces engagements pour que l'on puisse parler de vrai progrès. On peut alors espérer que les nouvelles lois favoriseront la coopération et le bien-être de la démocratie, si toutefois les principaux coupables les respectent. Avec la montée du populisme et des partis extrêmes, c'est un enjeu crucial que de garantir la plus grande transparence dans cette décision majeure qu'est le vote électoral. Avec des enjeux de plus en plus délicats, le respect des droits et de la vie privée demeurent cruciaux.

Sources :

Cadwalladr, Carole et Emma Graham-Harrison. 2018. "Revealed: 50 million Facebook profiles harvested for Cambridge Analytica in major data breach". The Guardian, 17 mars : 1-6.
 France. Commission Européenne. 2018. Code de bonne pratique contre la désinformation en ligne. En ligne. https://ec.europa.eu/commission/news/code-practice-fight-online-disinformation-2018-oct-16_fr
 La démocratie à l'ère numérique. 2019. Internet Health Report (avril). En ligne. <https://internethealthreport.org/2019/la-democratie-a-lere-numerique/?lang=fr>
 Letzebuenger, Land. 2019. Plongée dans la militarisation des données personnelles. En ligne. <http://www.land.lu/page/article/763/335763/FRE/index.html>

30 ans aujourd'hui, et puis alors ?

Valérie Daniel

Trois décennies auparavant, Berlin inscrivait dans l'histoire la journée du 9 novembre 1989. Déconstruction de la barrière communiste. L'abolition finale du Rideau de fer. La fin tant attendue de la guerre froide et la réunification d'un peuple antérieurement divisé la chute du mur de Berlin. À cette date, l'intégration des Allemands de l'Est à ceux de l'Ouest du pays cicatrisera les mémoires européennes.



Source : <http://www.virtualsophists.org/filozofi/%ef%bb%bfnatyra-e-regjimeve-komuniste/>.

Trente ans plus tard, la société actuelle demeure-t-elle consciente de cette épreuve qui a bouleversé les fondements de l'unité allemande ? « À priori, la séparation de l'Allemagne a marqué la mémoire nationale. Il reste évident que les individus âgés de plus de 40 ans se souviennent de ces temps sinistres, cependant il est plus difficile pour la nouvelle génération de se sentir aussi concernée alors qu'elle n'est pas passée par les mêmes épreuves », affirme M. Kunert, étudiant allemand en langue allemande, en enseignement et en journalisme à l'Université de Cologne. Il soutient tout de même le rôle de l'enseignement scolaire et des médias dans l'éducation de ces périodes historiques chez la nouvelle génération.

En effet, selon le professeur Manuel Meune en études allemandes à l'Université de Montréal : « bien que le mur soit tombé, il existe encore le concept de "mur" dans les têtes, tant chez les adultes que chez les jeunes qui ont grandi entourés des commentaires de leurs parents et de leur environnement. » En outre, il est démontré que, politiquement parlant, les Allemands restent tout de même très divisés en ce qui concerne les comportements électoraux, explique M. Meune.

Satisfaction ou regret ?

Somme toute, la chute du mur de Berlin semble en avoir soulagé plusieurs. Un sondage réalisé en 2009 montre que 86%1 des Allemands voyaient la réunification du pays comme une bonne résolution politique. D'un autre côté, il y avait encore quelques revendicateurs d'une autre époque, alors qu'un citoyen sur huit préférerait la Fédération démocratique d'Allemagne. Tel que l'explique M. Kunert : « Aujourd'hui, bien que la grande majorité de la population soit reconnaissante envers l'unification, dans les dernières années, une partie des gens refoulaient la nostalgie des jours passés en FDA. » Bien qu'il ne faille pas oublier le rôle qu'a tenu l'Allemagne dans la Seconde Guerre mondiale ainsi que son contexte : « ceux-ci soutenaient que la gouvernance socialiste était davantage appropriée que le régime actuel », affirme M. Kunert.

Nombreux sont ceux qui ont pu profiter des bénéfices du capitalisme, ayant l'opportunité, suite à la réunification, de consommer les produits américanisés, raconte le professeur Meune. Néanmoins plusieurs aspects négatifs furent soulevés : « La communauté de l'Est s'est vite désenchantée lorsqu'elle a constaté les conséquences du capitalisme arriver sous la forme de chômage. En RDA, même si les gens n'avaient pas toujours le choix du métier, ils étaient tout de même pris en charge jusqu'à la fin de leur vie. » D'autres changements ont affecté l'opinion des Allemands de l'Est tel que l'accès aux services de garderie pour les mères restreint, « traduisant également d'une forme de sexisme systémique. De plus, les femmes travaillaient beaucoup plus à l'Est auparavant et l'avortement restait contrôlé et difficile d'approche à l'Ouest », relate M. Meune.

Le capitalisme fut la prémisse d'une privatisation des entreprises entraînant par conséquent une forte perte d'emplois. Du jour au lendemain, les Allemands de l'Est ont dû s'adapter à un tout nouveau quotidien aux tendances occidentales, soutient M. Meune : « Ainsi, suite à la réunification, la communauté a dû apprendre à se débrouiller dans un monde qu'elle ne connaissait pas ». Enfin, on a évidemment souvent tendance à idéaliser le passé avec le temps qui avance, toutefois le professeur Meune consens : « qu'un sentiment d'insécurité de travail et existentielle était présent ce qui renforçait l'amertume. »

Une force au pouvoir

Angela Merkel, reconnue comme la femme la plus influente mondialement, la chancelière allemande a qui ont doit la féminisation de ce terme, dirige la communauté allemande depuis maintenant presque quatre mandats traduisant un respect tant de l'Ouest que de l'Est. En effet, « les Allemands de l'ancienne FDA se sentaient représentés au gouvernement et ils étaient rassurés d'avoir une force de leur côté au parlement créant de ce fait une figure d'intégration de l'Est dans la réunification de l'Allemagne », affirme M. Meune. L'Orient ne remet donc pas en doute les témoignages de la chancelière lorsqu'elle parle des temps sous le régime communiste. « Elle a aussi vécu ces temps du régime rouge, contrairement aux individus de l'Occident qui n'avaient pas conscience de la réalité quotidienne de l'autre côté », explique M. Meune. L'Est regardait la télévision de l'Ouest alors que ces derniers n'avaient pas d'intérêt à traverser de l'autre côté, excepté pour ceux qui avaient de la famille.

Réalité économique

Il paraissait déjà d'actualité, au 20e anniversaire de la chute du mur de Berlin, que les Allemands orientaux reprochaient aux Occidentaux leur attitude arrogante. À l'inverse, ces derniers ressentaient l'insistance des accusations pour une réussite économique qui n'était pas de leur ressort et qui avait porté fruit grâce au système capitaliste. En effet, l'Est traînait encore la patte derrière son camarade de l'Ouest. M. Kunert soutient que les réalités d'il y a 10 ans reflètent encore le quotidien actuel. Bien que le pays soit aujourd'hui réuni depuis 1990, « Le fait que l'Allemagne de l'Ouest ait eu un régime capitaliste, alors que celle de l'Est un système communiste a continuellement créé une différence dans la nation. Une partie est riche et soutient encore financièrement l'autre afin de rendre l'économie fructueuse », précise M. Kunert.

Pour

Deux journalistes, deux points de vues, un sujet. Faites entrer la polémique. Ce mois-ci :
Pour ou contre la réforme du mode de scrutin au Canada et au Québec?

Réforme du mode de scrutin, vers une meilleure démocratie représentative

Jean-Philippe Héту

Lors de la campagne électorale fédérale, l'une des promesses phares de Justin Trudeau était la réforme du mode de scrutin. Cette promesse fut abandonnée en 2017 par manque de consensus autour de la question. Ainsiférendum n'a pas lieu d'être. Dans le cas du Québec, l'enjeu fut aussi soulevé lors de la campagne de 2018, sauf que cette fois, le gouvernement demandera en 2022 l'avis des Québécois.e.s sur la question. Si le référendum va dans le sens d'une réforme, celle-ci ne pourrait être effectif qu'aux élections suivantes. Alors même que la majorité des partis tant au fédéral qu'au Québec semblent aller dans cette direction, il semble y avoir une certaine réticence à aller de l'avant. Après tout, c'est grâce au mode uninominal majoritaire à un tour que ces partis furent élu.e.s. N'en demeure pas moins qu'il est grand temps de réformer le mode de scrutin en place.

Le scrutin à majorité relative - uninominal à un tour - est la version la plus simple et la plus ancienne de voter. Dans cette procédure électorale, il y a une division du territoire en circonscriptions où un.e seul.e député.e peut représenter ce territoire au parlement. C'est un type de scrutin first-past-the-post, où la personne avec le plus de voix l'emporte - sans nécessairement avoir la majorité. La loi de Duverger prédit que cette procédure électorale tend au bipartisme. Ceci est surtout vrai au niveau fédéral où, des vingt-deux premiers ministres et de la première ministre Campbell, treize sont issus du Parti conservateur - anciennement Parti progressiste-conservateur du Canada - et dix sont issus du Parti libéral. Ce mode de scrutin tend à dégager des majorités claires, facilitant la gouvernance du pays. De plus, il permet à la population des circonscriptions de connaître leur député.e, évitant ainsi une déconnexion entre cette dernière et le monde politique.

Certes, il n'existe pas une façon de faire parfaite : toutes les formes de scrutins ont des défauts. Le mode de scrutin uninominal majoritaire tend vers une amplification en sièges par rapport au résultat en voix pour le premier parti. Ceci a pour conséquence une surreprésentation des grands partis nationaux - libéraux et conservateurs - au détriment des partis tiers qui ont souvent de la difficulté à tirer leurs épingle du jeu - Nouveau parti démocratique et le Parti vert au Canada, ou encore Québec Solidaire, le Parti vert et le Parti conservateur au Québec. Lors des élections fédérales de 2015, les libéraux de Justin Trudeau ont remporté 184 des 338 sièges (54,5%) malgré un vote populaire de 39,47% alors que le NPD n'a emporté que 44 sièges (13,02%) avec l'appui de 19,71% des votants. Puis, le Parti vert n'a seulement obtenu qu'un seul siège (0,30%) même s'il reçut 3,45% au vote populaire. Au Québec, suite aux élections de 2018, la CAQ a obtenu une forte majorité, récoltant 74 des 125 (59,2%) sièges à l'Assemblée nationale, même



Crédit photo : Jacques Boissinot La Presse canadienne

s'ils n'ont reçu que l'appui de 37,42% des votants. Comparativement, le PQ et QS ont chacun obtenu dix sièges (8%) alors qu'ils ont respectivement reçu l'appui de 17,06% et 16,10% du vote populaire. Il en conclut qu'il est plus avantageux pour les partis de gagner avec une mince avance dans cinquante circonscriptions que de l'emporter de façon écrasante dans dix circonscriptions.

Un avantage de ce mode de scrutin est de faire le lien entre la population et le monde politique. Toutefois,

même s'il s'agit du rôle d'un.e député.e, il arrive que la plupart du temps, les électeurs ne connaissent pas réellement leur candidat.e au poste de député et qu'ils choisissent de voter pour le parti au lieu du candidat. Un exemple de ce phénomène est la vague orange qui frappa le Québec lors des élections de 2011. Fatigués de deux gouvernements minoritaires conservateurs, les Québécois.es se rallièrent derrière la personnalité de Jack Layton, élisant par surprise plusieurs candidat.e.s du NPD. Bien que le/la député.e ait l'avantage éventuel d'établir un contact étroit avec la population, bien que les député.e.s ont tendance à dénaturer leur rôle de législateur généraliste. Il/elle a tendance intervenir surtout sur des questions touchant leur territoire, générant une incohérence et un manque de discipline partisane qui accroît l'insatisfaction envers les actions des partis.

Alors, pourquoi s'entêter à garder un mode de scrutin qui ne représente pas bien la population, qui freine l'émergence de nouvelles idées en rendant la tâche ardue pour les partis tiers, qui pervertit le rôle de député, puis qui est simplement injuste sur le plan de redistribution des sièges?

Certes, il n'y a pas de procédure électorale parfaite. Toutefois, le mode de scrutin mixte a pour avantage d'atténuer les défauts tant du mode de scrutin majoritaire que du mode de scrutin proportionnel. Il est possible de s'inspirer de l'Allemagne où, aux élections fédérales, un citoyen a deux votes, un pour le scrutin uninominal et l'autre pour le scrutin de liste. Il y aurait toujours des députés pour faire le lien entre la population et le monde politique. Ce mode permettrait aussi une émergence de nouvelles idées et de nouveaux acteurs, mais aussi l'émergence de nouveaux partis, permettant de nuancer les conflits au lieu de les polariser comme avec le bipartisme. Bien que ce mode de scrutin ne dégagne pas nécessairement une majorité en chambre, le statut de Westminster permet autant un gouvernement minoritaire que majoritaire et ce, qu'il soit issu d'une coalition ou d'un parti unique. Ce statut légitimise le mode de scrutin mixte que mis de l'avant ici. La proposition de la CAQ au référendum de 2022 est, soit dit en passant, une version d'un mode de scrutin mixte.

Contre

La réforme du système électoral du Canada, une obligation?

Selena Tran

De plus en plus, au Canada, la population demande à ce que leur système électoral soit réformé à un système plus proportionnel afin que les plus minorités partisanes puissent également avoir une chance de représentativité au Parlement. L'accent a été mis sur cette question surtout en 2016, car, lors de leur campagne électorale de l'année précédente, le Parti libéral de Justin Trudeau avait promis une réforme électorale d'ici 2019. Cependant, le gouvernement Trudeau a fini par abandonner cette promesse dû à un manque de consensus et ce, que ce soit sur la forme ou le fond de la réforme. Beaucoup de Canadiens ont répondu négativement à l'échec de Trudeau de répondre à sa promesse, toutefois il est à considérer que, d'abord avec une montée remarquée du populisme dans les pays occidentaux comme en France avec le Front National ou l'élection de Trump aux États-Unis, puis d'une croissance inquiétant des actes de terrorisme un peu partout en Occident, vouloir réformer le système électoral n'est peut-être pas envisageable en ce moment.

Dans un premier ordre d'idées, un système électoral mixte ou proportionnel est peu stable et génère beaucoup de stagnation étant donné conflits d'intérêts entre les partis. Vu qu'un système proportionnel attribue des sièges à l'assemblée proportionnellement aux votes obtenus par un parti, ce genre de système favorise les coalitions partisanes afin d'accéder au pouvoir malgré un vote populaire ne favorisant majoritairement aucune formation politique. En Italie, par exemple, le parti « Movimento cinque stelle » s'est allié avec le Parti démocrate en 2019 pour former une nouvelle coalition et bloquer Matteo Salvini, un populiste d'extrême-droite, de réaccéder au pouvoir.

Aussi avantageux et stratégique que cette coalition ne puisse paraître, quelques

doutes se doivent d'être soulignés. Le « Movimento cinque stelle » et le Parti démocrate ont historiquement eu de nombreux désaccords, certains remontant jusqu'à tout récemment, qui les ont profondément divisés. Cette coalition décomposée par les divergences d'intérêts, de priorités et d'opinions risque de bloquer le processus gouvernemental comme plusieurs gouvernements de coalition l'ont fait par le passé en Italie. La durée moyenne de 361 jours des gouvernements italiens illustre l'instabilité gouvernementale qui surgit du mode de scrutin proportionnel et la formation de coalition. Les identités partisanes multipliées au Parlement amplifient les débats qui sont déjà parfois très longs dans des systèmes majoritaires à un tour. Notamment, nous pouvons penser au débat interminable autour de l'éventuelle Loi 21 qui s'est prolongé jusqu'à l'utilisation de la clause nonobstant par François Legault. Même avec une majorité écrasante en chambre, les discussions ont forcé la main à la CAQ d'utiliser des baillons.

Dans un deuxième ordre d'idées, un système majoritaire est plus facile à comprendre. Effectivement, les résultats peuvent être dépouillés rapidement considérant le vote unique. Les listes et les votes plurinominaux typiques de certains modes de scrutin allongent considérablement le dépouillage, parfois s'étirant sur plusieurs jours. De plus le scrutin majoritaire uninominal à un tour tel qu'établi au Canada est en place depuis les débuts de la Confédération, la population y est donc très familière. Cet argument peut sembler simpliste, pourtant le fait que le système uninominal majoritaire à un tour soit facile à comprendre facilite l'évaluation de l'électeur quant au poids de son vote d'une élection à l'autre. L'historicité de notre mode de scrutin et les résultats qu'il a engendré justifie le vote stratégique et l'abstentionnisme, deux actions politiques

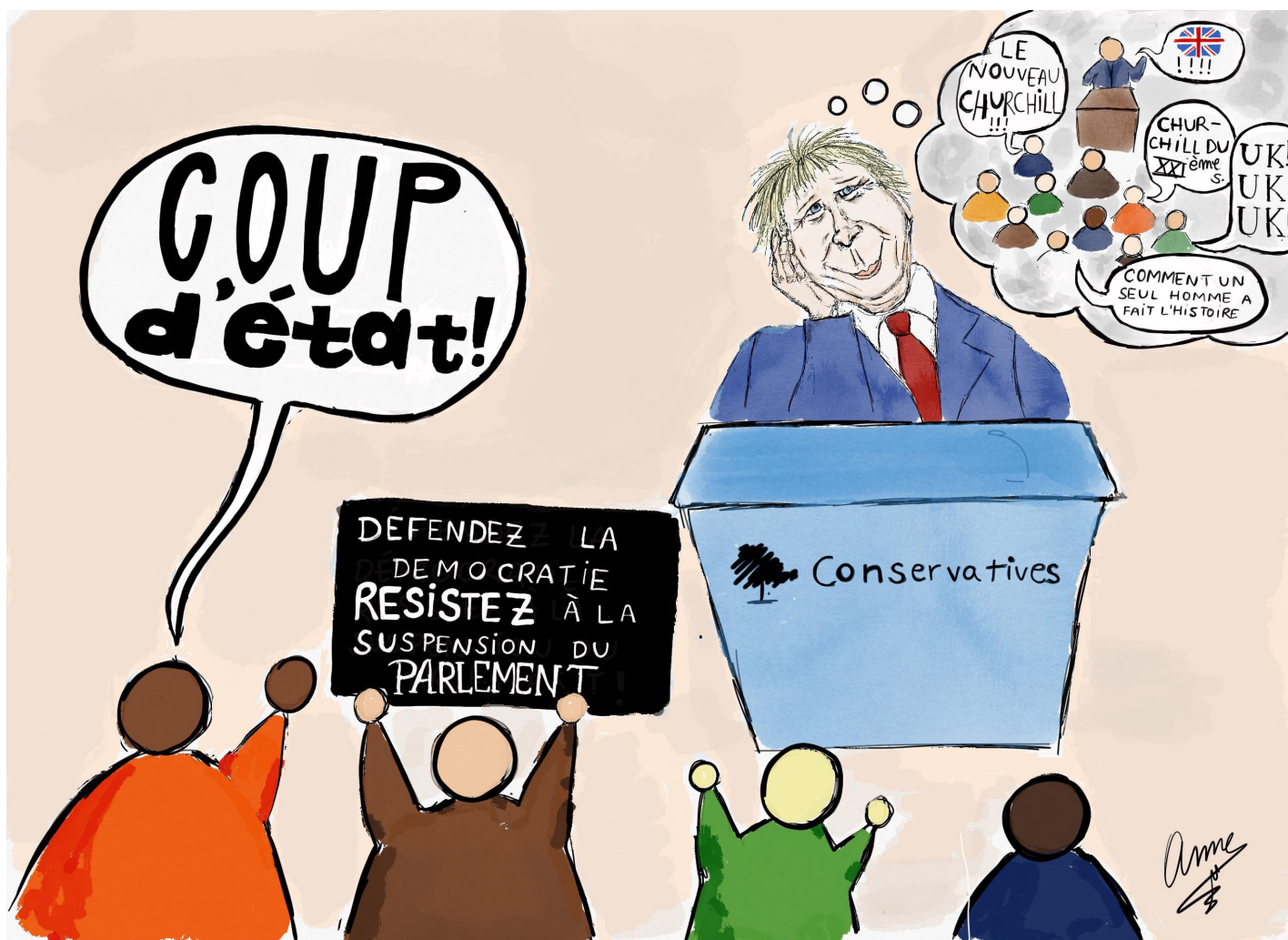
essentielles dans une population hétérogène. Elles forcent notamment la main aux partis de mener des campagnes de conquêtes qui va au-delà de leurs lignes directrices fondées et poussent au consensus.

Pour résumer, le scrutin majoritaire uninominal à un tour favorise donc l'élection de gouvernements majoritaires capables de concrétiser un programme législatif. Un gouvernement populaire a généralement plus de chances de voir son mandat renouvelé aux élections suivantes comparé à une coalition formée au lendemain de résultats électoraux et brisée dès la fin de leur mandat. Le contexte politique critique dans lequel nous nous trouvons où les gens font de plus en plus preuve de cynisme et perdent confiance en leur gouvernement et l'instrumentalisation du terrorisme à des fins populistes d'extrême-droite devrait nous inciter à ne pas bondir sur les réformes de façon spontanée. La disproportion déplorée actuellement ne se transformera qu'en instabilité gouvernementale, donc l'insatisfaction de l'électorat demeurera.

CARICATURE

Comment un seul Homme a fait l'Histoire

Anne Hamon Martinez



Boris Johnson a toujours été un très grand admirateur de Churchill, auquel il a même dédié un livre « Comment un seul Homme a fait l'Histoire ». Il le cite très souvent et reproduit même sa rhétorique, peut-être dans l'espoir d'un jour lui ressembler. Il se considère, entre autres, le sauveur du peuple britannique. Ainsi, croyant savoir ce qui est le mieux pour son peuple, il aurait souhaiter à imposer le Brexit à sa manière. Il a donc suspendu le Parlement avant la date limite du prochain 31 octobre pour tuer le dialogue au Parlement

et donc éviter des amendements de ce dernier, en réécrivant donc à son goût le concept de démocratie. Ceci est d'autant plus osé qu'il n'a même pas été élu en tant que premier ministre, lui donnant encore moins de légitimité populaire. Ainsi, à l'heure actuelle où il semblerait que la démocratie s'estompe dans les différentes régions du monde, le cas du Royaume-Uni demeure inquiétant étant donné qu'il constitue une des premières démocraties dans l'histoire récente de notre planète.

L'impeachment : comment ça marche?

Alexandre Elabiad

Ça brasse fort pour le président américain le plus controversé de l'histoire. En effet, le 24 septembre dernier, la présidente de la Chambre des représentants, Nancy Pelosi, a annoncé le lancement de la procédure d'impeachment contre le président Trump. La demande de la procédure d'impeachment est revendiquée par une partie des élus démocrates depuis l'élection de Donald Trump, en 2016. Cependant, la représentante californienne hésitait à engager la procédure de peur que celle-ci ne nuise aux démocrates lors des élections de 2020. L'argument de Pelosi se basait sur la peur qu'une telle procédure, si elle venait à échouer, serait vue comme un signe de faiblesse du Parti démocrate, et ce dernier serait vu comme incapable de vaincre Donald Trump lors des scrutins. La controverse concernant le chef de l'exécutif américain a donc réussi à la faire changer d'avis sur la question. Faisons de la lumière là-dessus.

La procédure de destitution du président Trump a été lancée suivant la déclaration d'un lanceur d'alerte accusant le président américain d'avoir utilisé sa position pour obtenir des avantages politiques contre le favori démocrate, Joe Biden, en vue des élections présidentielles de 2020. Selon ledit lanceur d'alerte, Trump aurait demandé au président récemment élu de l'Ukraine, Volodymyr Zelensky, d'enquêter sur le fils de Biden, qui aurait été membre du conseil d'administration de Burisma, un des plus importants groupes pétroliers et gaziers d'Ukraine. Comme par hasard, la demande du président américain aurait été formulée quelques jours suivant le gel de près de 400 millions de dollars en aide militaire des États-Unis à l'Ukraine. Il est illégal pour un candidat de demander de l'aide étrangère pour remporter les élections aux États-Unis. On a pu avoir conscience de la gravité d'un tel acte en regardant la polémique et l'enquête qui ont entouré le président quant à la possible collision entre celui-ci et la Russie lors des élections de 2016. Les démocrates accusent donc le président d'avoir encouragé une ingérence ukrainienne dans les élections présidentielles, et d'avoir utilisé les 400 millions de dollars en aide militaire comme monnaie d'échange pour atteindre cet objectif, ce qui représenterait de l'abus de pouvoir en plus d'être de la haute trahison. Évidemment, le lancement de la procédure de destitution ne signifie pas une destitution automatique, c'est pourquoi il est pertinent de se pencher sur le fonctionnement de ladite procédure.

La procédure de destitution aux États-Unis se base sur la quatrième section du second article de la constitution américaine, qui se lit comme suit : « Le président, le vice-président et tous les fonctionnaires civils des États-Unis seront destitués de leurs charges sur mise en accusation et condamnation pour trahison, corruption ou tout autre crimes et délits majeurs. » Conséquemment, la procédure de destitution ne s'applique pas uniquement au président, mais bien

à tous les fonctionnaires américains. La procédure en question se déroule en deux étapes distinctes. La première implique le vote de l'impeachment par la Chambre des représentants. Ce vote se fait à majorité simple et détermine si oui ou non il existe des accusations sérieuses qui justifient la tenue d'un procès. Pour faire court, on ne vote pas la culpabilité ou non du fonctionnaire, mais bien s'il y a des raisons qui peuvent justifier la tenue d'un procès. La seconde étape se résume à un procès dont le Sénat américain est le jury. C'est donc le Sénat américain qui détermine si le fonctionnaire accusé est coupable ou non, et cette culpabilité doit être approuvée aux deux-tiers. Il faut encore une fois préciser que la reconnaissance de la culpabilité de l'accusé ne fait qu'interdire à celui-ci d'occuper un poste officiel dans l'avenir. Pour qu'il y ait des conséquences au niveau civil (sanctions, emprisonnement, etc.), l'accusé est ensuite passible de



poursuites devant les instances judiciaires civiles. Conséquemment, même si un fonctionnaire est reconnu coupable de haute trahison, il faut à nouveau qu'il passe devant un tribunal pour être puni au civil. Au total, la procédure de destitution a été lancée plus de soixante fois. Sur ce grand nombre, seuls trois ont concerné des présidents. Les deux premiers, Andrew Johnson et Bill Clinton ont été acquittés par le Sénat, alors que le troisième, Nixon, a donné sa démission avant que la procédure ne soit menée à terme.

Autant dire que les chances que le président américain se fasse réellement destituer sont assez minces, surtout si on considère le fait que le Sénat, responsable du procès, est détenu par les Républicains, desquels le président fait partie. Évidemment, plusieurs membres du Parti Républicain sont en opposition avec le président Trump, mais leur nombre est-il assez important pour que le Sénat vote l'impeachment aux deux-tiers? Permettez-moi d'en douter. Mais une chose est certaine, cette histoire retiendra beaucoup d'attention médiatique dans les prochaines semaines, nous n'avons pas terminé d'en entendre parler.

Un devoir de mémoire

Victoire Letenneur

Le 6 décembre 1989, à l'École polytechnique de Montréal, quatorze femmes étaient assassinées « tout simplement parce qu'elles étaient des femmes ». Aujourd'hui, « [ces femmes] seraient sûrement parmi les leaders de notre société », alors qu'elles s'étaient engagées dans un secteur des sciences composé presque uniquement d'hommes à l'époque. Encore aujourd'hui, on compte une faible proportion de femmes en génie, avec 17,4% des ingénieurs dans l'ensemble du Canada et 17,2% de ceux au Québec en 2018. Au vu des chiffres énoncés et du fait qu'ils soient inférieurs à la masse critique définie par les Nations Unies (soit 30%), on peut dire que les femmes sont sous-représentées dans ce domaine. Néanmoins, depuis les années 1980, la proportion d'étudiantes inscrites à l'École polytechnique de Montréal a « presque doublé », passant de 15% à 28% en 2018.

« Il nous a dit qu'il était là parce que nous étions des féministes. Je lui ai dit que nous n'étions pas des féministes, que nous ne faisons qu'étudier dans une école de génie. Je lui ai dit qu'il pourrait se joindre à nous pour étudier, puis il s'est mis à tirer. » – Nathalie Provost, 2014

Une lettre écrite par l'auteur de cette « folie meurtrière » avait accusé les féministes d'avoir « ruiné sa vie » et d'être responsables de sa colère envers celles qui cherchaient à « conserver les avantages des femmes tout en s'accaparant ceux des hommes ». Au moment des faits, sans le vouloir, on avait minimisé la dimension misogyne de cet acte, au vu de la difficulté de penser en dehors du schéma patriarcal. Plus tard, on avait compris que ces assassinats prenaient racine dans le ressentiment de plusieurs hommes face au mouvement féministe et avaient ainsi révélé un certain malaise entourant la place grandissante des femmes au Québec. Pour Marc Lépine, les femmes avaient pris la place des hommes – notamment la sienne – dans une société en plein changement, et elles étaient par conséquent responsables de sa mise à l'écart par cette même société. En l'occurrence, il ne pouvait pas accepter que ces « féministes » puissent devenir des ingénieures.

Le crime dont il était responsable n'était donc pas un geste isolé, mais un fait de société : certains n'acceptaient pas de remplir des tâches jusqu'alors « attribuées aux femmes » et que des femmes puissent occuper des postes jusqu'alors « réservés aux hommes ». La tuerie de 1989 démontrait le rejet de cette société égalitaire en devenir par ceux qui s'en considéraient les laissés-pour-compte. Par ailleurs, cet événement a déclenché « un mouvement pancanadien dénonçant la violence à l'égard des femmes, une réalité restée dans l'ombre pendant trop longtemps ». Comme le rappelait l'une des survivantes de la tuerie, Nathalie Provost, lors d'un colloque universitaire en 1990, cette violence était « presque [banale], parce qu'historiquement on [l'avait] acceptée longtemps ». Lors de ce même colloque, Pauline Fahmy s'exprimait sur cet engouement soudain de la société : « Des femmes victimes de violence, des femmes violées, battues, handicapées ou tuées par des hommes dans notre société, il y en [avait] toutes les semaines, sinon tous

les jours. [...] Mais elles [subissaient] cette violence une à la fois, en des temps et des lieux séparés, et chaque agression [était] alors traitée comme si elle n'avait aucun rapport avec les autres. [...] On [refusait] de voir là les effets de la misogynie et du sexisme qui [affligeaient] notre société. ». Il avait fallu « attendre que quatorze jeunes femmes soient assassinées d'un coup pour que l'opinion publique s'émeuve ».

« Dans le cas des jeunes femmes de Polytechnique, il était impossible d'ignorer qu'elles avaient été assassinées pour ce qu'elles avaient en commun, et que le tueur avait pris la peine de mettre en évidence [...] [À] ses yeux, elles se trouvaient à occuper une place, qu'en tant que femmes, il ne leur reconnaissait pas le droit d'occuper, qu'elles avaient posé des gestes qu'il ne reconnaissait pas aux femmes le droit de poser. Et c'est exactement pour ces mêmes raisons que d'autres femmes sont tuées : [...] elles ont osé exister sur un mode différent de celui que certains hommes voudraient leur voir assigner. » – Pauline Fahmy, 1990

En 1990, Pauline Fahmy constatait que « la clameur soulevée par le drame tranchait sur le silence injustifiable qui [l'avait précédé] et qui risquait de lui succéder ». C'était il y a trente ans. Qu'en est-il aujourd'hui du silence et des tabous autour des violences faites aux femmes ? En 1989, des femmes avaient été tuées par un homme « qui les détestait parce qu'il les considérait comme des féministes et des usurpatrices ». Qu'en est-il aujourd'hui de la misogynie et du sexisme ordinaire ? Pour ne citer qu'un exemple parmi les plus frappants, en 2018, lors de la cérémonie commémorative de la tuerie, on reconnaissait les cas demeurés non-résolus de femmes autochtones disparues ou tuées entre 1980 et 2012 – dont le nombre est estimé à 1200 victimes selon la GRC, et beaucoup plus selon d'autres organismes. Plus largement, la Fondation canadienne des femmes rappelle qu'en moyenne, tous les six jours, une femme est tuée par son partenaire. Le drame qui s'est produit en 1989 « ne se [résumait] pas seulement au cas isolé de la folie d'un jeune homme ; il [avait] aussi des racines et une portée sociales », celles d'une violence genrée qui trouve vraisemblablement un écho encore aujourd'hui.

« N'avons-nous pas cru que la lutte que nous avions engagée contre les préjugés, la discrimination, le sexisme était terminée avant qu'elle ne le soit vraiment ? » – Lucille Roy Bureau, 1990

En 1989, il fallait « comprendre la signification de ce geste, ce qu'il nous révélait non pas tant sur l'assassin mais sur sa conception des places respectives des hommes et des femmes dans la société [...] agir pour mettre fin à la haine et à la violence meurtrière, dont ce geste témoignait, à l'égard des femmes qui osent afficher par leur propos ou leurs actions leur droit à l'égalité, à la dignité et à la libre détermination d'elles-mêmes ». Aujourd'hui, ce devoir de mémoire, de compréhension et d'action ne doit pas rester lettre morte.

Sources complètes sur demande:

Radio-Canada, « Polytechnique, 29 ans plus tard ». Radio-Canada (6 décembre 2018). [en ligne]. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1140207/polytechnique-29-anniversaire-commemoration-lepine>

La Presse canadienne, « Nathalie Provost face à face avec Marc Lépine, 25 ans plus tard ». Radio-Canada (5 décembre 2014). [en ligne]. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/697011/lepine-polytechnique-nathalie-provost-victime-souvenirs>

Le rôle du gouverneur général dans les gouvernements minoritaires, plus important qu'on le croit...

Bruno Morin

Le gouverneur général dans notre système politique est plutôt synonyme de prix littéraire, académique et d'action bénévole. Surprenamment dans l'histoire politique canadienne, il est arrivé à quelques occasions que ce titre honorifique ait des ramifications politiques importantes pour le pays.



La résidence du gouverneur général pourrait être le lieu de plusieurs tractations politiques lors des prochaines semaines ... mais seulement si plusieurs déterminants sont en place. Rideau Hall

Tout d'abord, il faut décrire le rôle du gouverneur général dans notre système politique. Relent du passé colonial britannique et représentant de la Reine au Canada, le gouverneur général a plusieurs rôles à jouer. En premier lieu, le GG est le commandant en chef de toute l'armée canadienne. C'est aussi au gouverneur général que revient le rôle d'apposer le sceau royal du Canada et de sanctionner les lois pour qu'elles deviennent « laws of the land ».

Toutefois, le rôle qui est le plus intéressant lors de gouvernement minoritaire est son rôle de « chef d'État ». En son rôle de représentant du chef d'État, le gouverneur général, comme tout chef, d'État doit avoir un gouvernement au Parlement pour diriger l'appareil étatique.

Lorsque que le gouvernement est majoritaire, la question ne se pose pas, mais lorsque les résultats électoraux annoncent un gouvernement minoritaire, son rôle prend alors une toute autre facette.

Gouvernement minoritaire à Ottawa : 150 ans d'histoire et un seul parti de coalition

En 48 législatures (élections), le Canada n'a connu dans son histoire post-confédération que douze gouvernements minoritaires et un seul parti de coalition au pouvoir : le parti unioniste lors de la Première Guerre mondiale.

De ces douze gouvernements minoritaires, quatre seulement dureront plus qu'un an, et la plupart de ces gouvernements sont libéraux. Toutefois dans l'histoire politique canadienne ces gouvernements minoritaires ont fait beaucoup pour le Canada. Il n'y a qu'à penser au gouvernement minoritaire successif de Lester B. Pearson pour voir le drapeau canadien, le régime de Pension de vieillesse, la loi omnibus décriminalisant l'homosexualité et plusieurs autres.

Toutefois, il n'est arrivé qu'en une seule occasion que le gouverneur général ait eu un rôle primordial à jouer dans la démocratie canadienne, soit lors de l'affaire Byng-King.

Lors de l'élection de 1925, le premier ministre sortant Mackenzie King ne reçoit pas la pluralité des sièges comparativement à son adversaire conservateur. Toutefois, 28 députés sont élus sous d'autres bannières que les deux « governing party ». Au départ, le gouvernement King a l'appui de la chambre avec les progressistes. Mais lors d'une motion de censure, King va directement voir le gouverneur général pour lui demander de dissoudre le parlement, sept mois seulement après l'élection générale. Le gouverneur général Byng refuse et demande au conservateur d'Arthur Meighen de former un gouvernement. Le gouvernement Meighen tombe quelques mois plus tard.

Pour certains, ce fut le seul et unique moment où un gouverneur général n'a pas acquiescé à son rôle-conseil, celui de toujours respecter les décisions du cabinet et « le gouverneur général [...] se fait conseiller par le cabinet pour prendre les décisions importantes ». Est-ce qu'une page d'histoire pourrait s'écrire dans ce domaine? Peut-être? Ce qui est sûr, toutefois, c'est que la politique canadienne est encore plus intéressante lors de gouvernement minoritaire.

Sources :

Louis Massicotte. « Le pouvoir exécutif ». Sous la direction de Réjean Pelletier et Manon Tremblay. Le Parlementarisme canadien : 6e édition. PUL, 241
 Réjean Pelletier et Éric Bélanger. « Les partis politiques fédéraux et québécois ». Sous la direction de Réjean Pelletier et Manon Tremblay. Le Parlementarisme canadien : 6e édition. PUL, 200-1
 Stephen Azzi et D. Kwavnick. 2012. « Gouvernement minoritaire au Canada » L'encyclopédie Canadienne. <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/gouvernement-minoritaire>
 Eugene A. Forsey. 2013. « L'Affaire Byng-King ». <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/king-byng-affair>
 Glossaire. « Gouverneur en conseil ». Sous la direction de Réjean Pelletier et Manon Tremblay. Le Parlementarisme canadien : 6e édition. PUL, 380

Tout opinion n'est celle que de son auteur. Le Polémique n'appuie et ne rejette aucune prise de position.

Faire son devoir

Romain Roche

En 2018, aux élections provinciales, à peine plus de 66% des Québécois et Québécoises admissibles se déplacèrent pour exercer leur devoir de citoyen qu'est le vote. C'est le plus bas taux de participation à une élection provinciale depuis celle de 2008 (qui était la troisième élection en six ans), et c'est seulement la troisième fois depuis 1927 que moins de 70% de la population se mobilise pour la cause. Au niveau fédéral, ce n'est guère mieux : pas une seule fois le taux de participation n'a dépassé 70% depuis 1988. D'un océan à l'autre, les gens sortent de moins en moins pour aller voter. Chez les jeunes, c'est encore plus catastrophique. En 2015, moins de 60% des 18-35 ans avaient fait entendre leur voix



pleinement conscients des conséquences de leur vote. Dans notre système actuel, tous les votes ont la même valeur – autant le vote d'une personne qui s'est informée et qui a fait des recherches afin de faire le meilleur choix possible et en fonction de ses valeurs, que celui d'une personne tirant à pile-ou-face pour déterminer son vote. C'est pour contrer cette iniquité que certains politologues mettent de l'avant l'idée du permis de vote.

Cela fait des années qu'Élections Québec et qu'Élections Canada tentent par tous les moyens possibles de faire sortir les électeurs, mais sans grand succès. Malgré les efforts, la chute du taux de participation persiste. Quelles sont les solutions s'offrant à nous pour inverser cette dangereuse tendance ?

Symptômes d'une maladie grave

La première cause évidente serait tout simplement le manque d'intérêt de la population pour la politique, du moins pour les enjeux politiques. Les projets politiques des différents partis visent grosso modo à maintenir le statu quo en se faisant élire à coup de baisse d'impôt par-ci et de meilleurs soins de santé par-là. Le manque de diversité et d'ambition des partis politiques ont rendu les élections monotones, ternes et particulièrement désagréables de par cette fâcheuse tendance de campagnes négatives ; et la population est lassée de cette routine.

Un autre élément qui explique une abstention grandissante pourrait être l'individualisme omniprésent de nos sociétés depuis l'arrivée du néolibéralisme des années 80. Les Canadiens pensent en « Je, me, moi » et délaissent l'esprit du communautarisme. L'intérêt pour la politique et les projets de sociétés diminuent et celui pour leur pied-à-terre et pour leurs voitures de marque augmente.

Comment ramener les gens aux urnes?

Le vote obligatoire est adopté dans une vingtaine de pays comme l'Australie, l'Égypte et le Congo. Le concept est simple : tous les citoyens en âge de voter doivent le faire obligatoirement sous peine de recevoir une (punition financière) amende. Automatiquement donc, le taux de participation augmente. Par exemple, en Australie, depuis les années 50, jamais il n'est descendu en bas de 94%. Cependant, le vote obligatoire empêche l'abstentionnisme politique, et il pourrait être, de ce fait, être considéré comme anticonstitutionnel puisqu'il brime la liberté des non-votants. De plus, un taux de vote élevé, ne garantit pas des votes éclairés et réfléchis.

Par votes éclairés, on entend des votes qui ont été « travaillés ». Dans un monde idéal, les citoyens canadiens « feraient leurs devoirs » avant de voter en s'informant le plus possible afin qu'ils soient

permis attestant qu'on a les connaissances politiques générales suffisantes sur le thème faisant sujet de vote. Le taux de vote serait calculé à partir du pourcentage de gens ayant le permis qui iront voter et, puisqu'ils ont fait l'examen pour obtenir le permis, nous pouvons imaginer qu'ils iront également voter, ce qui augmenterait vraisemblablement le taux de vote. Cependant, la perfection n'existe pas. Comment s'assurer que l'examen pour avoir le droit de vote est bien neutre ? Ou que les personnes n'échouent pas l'examen à cause de leur idéologie politique divergente de la majorité ? Cette solution risquerait également de créer une élite politique où seulement les passionnés de science politique voteraient.

Le changement de mode de scrutin pourrait aussi convaincre les Canadiens de retourner voter. En effet, avec un mode de scrutin proportionnel, où les partis reçoivent un nombre de sièges au Parlement en fonction du pourcentage de vote reçu, les électeurs auraient moins l'impression de voter dans le vide. Avec notre mode de scrutin actuel, notre vote est perdu d'avance si on soutient des partis marginaux ou historiquement moins populaires dans notre circonscriptions. Un mode de scrutin proportionnel supprimerait cette fâcheuse situation ; mais, encore une fois, rien n'est parfait. Le mode proportionnel a tendance à délaissier les régions, car les députés ne sont pas rattachés à une circonscription. C'est pour cela que le scrutin proportionnel mixte serait une bonne alternative, une sorte de compromis entre le mode proportionnel et le mode majoritaire.

Des solutions vaines

Que ce soit celles mentionnées précédemment ou bien d'autres, comme réduire l'âge permis pour voter à 16 ans, l'absentéisme est un problème de fond ; il est dû à un manque d'éducation civique et politique. Le groupe d'âge 18-24 ans est celui qui connaît la plus forte expansion, mais c'est aussi celui qui vote le moins, ce qui laisse croire à des taux de participation encore plus bas pour les années à venir. Alors pourquoi votent-ils moins ? Tout simplement parce que le système scolaire a échoué au développement de leur culture politique. Est-il normal qu'il n'y ait pas de cours d'éducation civique dans nos écoles ? Ayant toujours vécu au sein d'un système démocratique, les nouvelles générations semblent prendre ce dernier « pour acquis », oubliant le fondement même de celui-ci : la participation citoyenne, et donc, par extension, le vote.

Sources:

Bibliothèque du Parlement. (2016). La participation électorale des jeunes au Canada, <https://bdp.parl.ca/staticfiles/PublicWebsite/Home/ResearchPublications/BackgroundPapers/PDF/2016-104-f.pdf>

Charbonneau, J.-P. (2016). Le scrutin proportionnel mixte : simple et accessible, La Presse, http://plus.lapresse.ca/screens/277fce07-720e-4c4f-a5c9-0a6949834119_7C__0.html

Dubé, B. (2018). La faible participation des jeunes aux élections : une tendance qui s'accroît, Radio-Canada, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1092806/faible-participation-jeunes-elections-dge-tournee>

Élections Canada. (s. d.). Pourquoi la participation décline aux élections fédérales canadiennes : un nouveau sondage des non-votants, <https://www.elections.ca/content.aspx?section=res&dir=rec/part/tud&document=youth&lang=f>

Élections Québec. (s. d.). Historique du taux de participation, <https://www.electionsquebec.qc.ca/francais/provincial/vote/taux-participation.php>

Paul G., T. (2016). Le vote obligatoire : avantages et inconvénients, <https://www.noscommunes.ca/Content/Committee/421/ERRE/Brief/BR8397891/br-external/ThomasPaulG-f.pdf>

Instrumentalisation de l'écologie dans le marketing

Gabrielle Harewood

Il est difficile, en cette période d'élections fédérales, de ne pas remarquer les multiples promotions publicitaires lancées par les différents partis politiques dans le but de propager leurs idéologies et d'exposer leurs représentants. Ce n'est effectivement pas un secret que les organisations politiques ont adapté les concepts et les techniques du marketing commercial pour les aider à atteindre leurs objectifs. En réalité, les partis politiques, les groupes d'intérêts et les conseils locaux sont parmi les entités qui possèdent une quantité phénoménale d'informations de marché afin d'identifier les préoccupations du moment des citoyens. À partir de ces informations, ils modifient publiquement leur comportement ou leur pensée à propos d'un enjeu popularisé uniquement afin de répondre aux exigences des demandes des citoyens, surtout lors d'une campagne électorale. C'est pourquoi il est souvent embêtant pour les électeurs d'être capable de reconnaître si ces groupes d'influence ne font qu'exhorter les préférences de la société afin d'être élus au pouvoir ou alors si ces groupes vivent un soudain changement de mentalité.

Parallèlement, le discours concernant la crise environnementale des politicien.es a drastiquement changé lors de l'élection fédérale canadienne de l'année 2019. Après tout, une grande partie de la population canadienne s'est démontrée fiévreusement enthousiaste à communiquer l'urgence d'agir face à la crise environnementale durant les manifestations mondiales pour le climat du 27 septembre dernier (la ville de Montréal à elle seule a regroupé près de 500 000 manifestant.es pour la cause). Donc, il est difficile pour les politicien.es d'ignorer le sujet à présent. D'ailleurs, ces derniers se sont alors engagés à communiquer le plus efficacement les pistes de solutions qu'ils désirent entreprendre pour aboutir à ralentir l'impact du Canada dans cette crise. Assurément, ces solutions sont uniquement réalisables dans le cas où ils sont élu.es.

Or, ce n'est pas rare qu'un candidat.e se prononce en faveur d'une mise en place assurée de mesures visant à la protection de l'environnement, toutefois ils/elles le font dans le but d'attirer l'attention d'un électorat possédant une fervente compassion pour un tel discours. Par exemple, sur les médias sociaux les partis partagent fièrement l'usage de gobelets compostables, ou encore de bouteilles d'eau en carton, par le personnel participant à leur campagne électorale. Ici

se dégage le principe d'instrumentalisation de la lutte environnementale par un marketing électoral logistique. En effet, puisque la crise environnementale est un enjeu important pour la société canadienne, il est très important aux yeux du public que les partis mènent des campagnes éco-responsables. Cela n'empêche pas que lorsque les représentants se font questionner sur leurs implications personnelles pour contrer la problématique ils peuvent escamoter la question ou demeurer très vagues. De plus, parfois les acteurs impliqués sur la scène politique tendent même à marginaliser les associations de protection de l'environnement tels que les ONG, puisque celles-ci nuiront peut-être à leur plateforme électorale si elles ne soutiennent pas complètement les politiques de leurs partis respectifs. Pourtant, ne faudrait-il pas que les représentants promouvoient un investissement dans de telles organisations ou encore,

dans des projets concrets prêts à être lancés afin d'entamer de réels changements ? Les tactiques de marketing électoral basées sur l'instrumentalisation de l'environnement ont souvent pour effet de diminuer l'attention sur les actions posées par le parti et de faire ressortir les promesses électorales, car les gens font, malgré eux, souvent leur décision de vote par rapport à ces promesses, plutôt que de porter un jugement rétrospectif sur les actions passées de ces partis par rapport à l'enjeu donné. Les tactiques

de marketing ont souvent des visées plus morales quand la cause de l'environnement est exposée ou c'est avec beaucoup de succès qu'elles satisfont les électeurs valorisant de telles dispositions.

La notion de la crise environnementale renferme plusieurs facettes, que ça soit l'importance de mettre en valeur les ressources limitées nécessaires de protéger, la protection d'espaces naturels précieux, l'impact sur les habitants des pays qui sont moins développés et l'effet sur la santé globale de l'écosystème. Or, il est évident qu'il faut que les partis cessent de s'accuser entre eux d'instrumentaliser la cause de la défense de l'environnement ou encore qu'ils cessent de faire des promesses inatteignables et/ou invraisemblables par rapport à cet enjeu et qu'ils se mettent à l'action à l'échelle nationale (et internationale lorsqu'applicable). Il n'y a pas un meilleur moyen d'instrumentaliser la crise de l'environnement qu'en se jetant tête première dans le processus d'amélioration de celle-ci pour pouvoir s'en vanter à l'électorat à la prochaine élection.



Source image: <https://mobile-img.lpcdn.ca/lpca/924x/r3996/32bf832b-dc25-11e9-a65c-0eda3a42da3c.jpg>

Rapports dévastateurs et symptomatiques d'un racisme omniprésent

Bruno Morin

Lors des trois derniers mois, deux commissions ont déposé leur rapport plus que dévastateur sur les relations entre différentes organisations gouvernementales et les peuples autochtones. Ces rapports décrivent un racisme systémique et un système de violence visant directement les autochtones partout au pays. Entrevue à propos des recommandations et conclusions avec Simon Dabin, professeur en politique autochtone à l'Université de Montréal.

Quelle est la principale recommandation de l'enquête nationale sur les femmes autochtones selon vous ?

En vérité, pas besoin de choisir une recommandation en particulier, car, globalement, elles devraient être appliquées toutes ensemble. Elles suivent une certaine cohérence. Ces recommandations préconisent l'établissement d'un nouveau cadre supposant qu'on change notre perception des rapports avec les femmes autochtones et les membres des communautés LGBTQ des Premières Nations. Les recommandations nous appellent alors à un changement de paradigme; à repenser nos rapports effectivement colonialistes avec les peuples autochtones et à avoir une réflexion sur nous-mêmes que l'on doit avoir comme allochtone.

Est-ce que toute la discussion sur le génocide a fait un voile aux conclusions de la commission ?

Je pense que les commissaires ont eu raison de parler de génocide et elles le justifient totalement. Cette discussion est beaucoup plus révélatrice de notre société. Ce qui est débattu dans les médias a plus à avoir sur le génocide que sur ce qui est ressorti du rapport : les témoignages et les recommandations. On n'arrive pas à voir les réalités des femmes autochtones, même quand l'enquête nous les pointe directement et en pleine face, nous n'y arrivons pas. Car, cela supposerait de se questionner comme société. Il apparaît alors plus facile de débattre du mot génocide qui est approprié que de se remettre en cause comme société.

La commission arrive à 142 appels à l'action pour différents organismes publics. Selon vous, quel organisme de l'état québécois aurait intérêt à lire attentivement les appels à l'action de la commission?

Le rapport démontre que sur plusieurs aspects, nous sommes en présence d'un système de violence perpétuelle envers les autochtones. La Sureté du Québec aurait intérêt à lire ces recomman-



Les deux rapports contiennent plus de 230 recommandations au gouvernement canadien et québécois. Montage Le Polémique

dations, mais tous les services en réalité devraient attentivement lire les recommandations. Par contre, si vraiment, un organisme doit faire les choses rapidement ce serait la DPJ. Parce que là, on découvre quelque chose qu'on ne savait pas et dont on ne se doutait pas. Mais là, on a des chiffres clairs sur les placements d'enfants virant presque à la logique pensionnaire, certes inconsciente. Toutefois cela doit changer très très vite, parce qu'il y a des chiffres dans le rapport où un innu à neuf fois plus de risque d'être placé qu'un enfant blanc. [...] Ce choix, de les placer dans des familles blanches, rappelle une logique inconsciente pensionnaire où les blancs élèvent mieux leur enfant que les parents autochtones.

Est-ce que ces deux rapports vont effectuer un changement de paradigme dans les relations avec les peuples autochtones?

Quand je dis qu'il y a une prise de conscience, je pense que comme Émala Rock, une professeure autochtone, il y a une partie de la population allochtone qui est prête à se décoloniser. Elle le dit bien : la décolonisation doit provenir des allochtones et l'autodétermination doit venir des autochtones. J'ose, alors, espérer et j'ai peut-être trop d'espoir, mais il y a beaucoup de jeunes qui se rendent compte que la société dans laquelle ils vivent ne leur apporte pas de solution. Je pense toutefois que l'on peut imaginer un autre monde. Quand on pense à la décolonisation, elle nous fait penser et imaginer un autre monde possible qui ne rentre pas dans ce monde actuel. Un sociologue français avait dit à propos des changements climatiques, il y a l'utopie ou la mort. Personnellement, je choisis l'optimiste et je dis que dans cette société soit on continue comme ça et on est mort, soit on peut rêver et on peut penser une utopie décolonisatrice.

Back in Woodstock

Jeanne Perreul

2019 marque le 50^{ème} anniversaire du festival rock hippie WOODSTOCK, l'occasion de revenir sur cet emblème de la contre-culture jeune qui transcende les générations.

Un festival organisé sur le tas

Année 1969, à l'heure où le mouvement hippie est à son paroxysme, Michael Lang et ses collaborateurs décident de se lancer dans la création d'un festival, rassemblant les personnalités musicales du moment. Le but ? Obtenir des fonds pour monter un studio d'enregistrement. (L'idée d'un mouvement pour la paix est donc bien loin...). Environ 185 000 billets sont vendus en quelques mois, pourtant, c'est un véritable raz-de-marée

humain qui débarquera ce 15 août 1969 dans un champ de Bethel dans l'État de New York. Plus de 400 000 personnes réunies pour « trois jours de paix et d'amour ». Mélant jeunes révoltés contre les actions du gouvernement américain au Vietnam, baroudeurs adeptes du pot ou simple fan de musique, le festival Woodstock est le lieu de rencontre d'une jeunesse en mutation. Bien qu'il ne soit pas le premier festival hippie, la réalisation du reportage « Woodstock » engendre un rayonnement mondial de l'événement qui va peu à peu devenir le symbole d'une révolution, de l'émergence des baby-boomers en pleine mue identitaire, clamant leurs revendications pour la paix à coup de fleurs et de rock. Dans la réalité des faits, de nombreux témoignages décrivent la précarité de l'événement. Les organisateurs n'ayant pas anticipé l'arrivée d'autant de personnes, le festival est passé à deux doigts d'être un grand fiasco. Absence de nourriture, finalement livrée par les hélicoptères de l'armée, climat insalubre, manque de toilettes et risque d'électrocution ne sont que quelques éléments d'une liste non exhaustive de l'atmosphère de ce week-end, mais c'est peut-être ce « grand n'importe quoi », ainsi décrit par le Figaro, qui a contribué à faire de Woodstock un festival fascinant à tous points de vue.

Moment clé de l'histoire du rock et de la société.

Musicalement parlant, malgré le refus de certains artistes comme Led Zeppelin, la réunion de Janis Joplin, Jimi Hendrix en passant par Richie Havens a fait de Woodstock le « Panthéon du rock », bien que la plupart des artistes étaient encore inconnus ou presque à l'époque... La réalisation du documentaire « Woodstock » nous permet encore d'apprécier ces performances musicales inédites où les notes se mêlaient au bruit des avions, faisant encore aujourd'hui l'objet de réédition. Le festival a aussi été le lieu de mise en lumière de nombreux artistes. Une des anecdotes marquantes concernant la programmation musicale est certainement le moment où la déferlante



de population ayant empêché de nombreux artistes d'être à l'heure, Richie Havens eu la tâche d'étirer son set le plus longtemps possible, donnant naissance au mythique Freedom. De même pour Joe Cocker dont la performance électrique s'en suivra d'une longue carrière.

Socialement parlant, c'est une incarnation de l'évolution des mentalités. Le mouvement hippie libère la sexualité. Ils sont les premiers à reconsidérer les dogmes moraux imposés par l'Église, et de fait, la question de la normalité sexuelle évolue laissant peu à peu une place à la communauté LGBT+ dans le débat public. La place de la femme est aussi reconsidérée, l'apparition du féminisme radical permet des avancées dans les droits des femmes (IVG en 1975 en France, élimination de la notion de « chef

de famille » dans le code civil Québécois en 1969...). La conscience écologique se développe et le sentiment de nécessité de créer des communautés, des liens entre les individus pour défendre une cause est puissante. Woodstock, c'est la quintessence des mouvements des années 68-69, qui ont bouleversé les gouvernements. Une génération qui revendique ses droits et libertés individuelles, que ce soit en France pendant mai 68, au Québec avec les grèves étudiantes d'octobre 1968, ou à Prague quand Jean Palach s'immole par le feu, protestant contre la répression soviétique qui limitait la liberté d'expression, entre autres. Bien que l'objectif du festival ne se voulait pas politique, il en demeure que le rassemblement

d'autant d'êtres humains avec la même idéologie a orienté l'interprétation que nous pouvons en faire aujourd'hui.

Une portée intergénérationnelle

Finalement, ce qui est peut-être le plus marquant dans ce festival c'est sa portée intergénérationnelle, en témoigne les tentatives de refondation du Woodstock 50 en 2019, malheureusement infructueuses. Il est intéressant d'observer que notre génération reprend encore ces symboles, face

à des gouvernements toujours aussi inactifs dans la lutte pour les enjeux d'une époque. Les 500 000 personnes qui se sont réunies à Montréal en septembre dernier pour le climat sont la preuve que nous sommes les héritiers de ces luttes déjà entreprises il y a cinquante ans. Le même espoir nous anime, l'importance de l'action collective, la volonté de voir nos dirigeants agir, l'idée de rassemblement et le pot sont toujours aussi présents. (D'autres moyens sont disponibles pour calmer votre éco-anxiété). Woodstock a encore de beaux jours devant lui et restera le symbole d'une génération portant l'espoir et rejetant toute forme d'oppression gouvernementale, se battant pour la liberté et la paix dans le monde.

Yvette et les différents types de féminismes

Liv Cerba

Les 6 mars 1980, en plein contexte de référendum sur la souveraineté du Québec, un grand débat féministe fut lancé, involontairement, par la secrétaire d'Etat à la condition féminine, Lise Payette. Celle-ci, dans son discours, enjoignait les femmes à sortir de leur état de soumission et à prendre en main leur futur. D'une affirmation pleine de bonnes intentions et de volonté d'empowerment est finalement né un large mouvement de contestation face à une branche du féminisme niant ses origines historiques.

Le premier problème qu'a posé ce discours, selon de nombreuses analystes féministes contemporaines, est le manque de reconnaissance du rôle qu'avait occupé les femmes dans la société québécoise. L'intention de Lise Payette était surtout d'élargir les revendications des séparatistes québécois et d'y ajouter une dimension émancipatrice pour les femmes : mais celle-ci fut considérée comme une instrumentalisation de la cause féministe et de plus, un déni historique vis-à-vis des actions déjà

menées par des femmes très engagées. Yvette a été présentée par Lise Payette comme ce personnage de manuel scolaire, obéissante et soumise. En la mettant en opposition avec la femme québécoise moderne émancipée, supposément favorable à l'indépendance du Québec, elle a ainsi relégué aux oubliettes l'action sociale que les femmes menaient depuis de nombreuses années, à défaut d'être incluses dans la sphère politique (par la philanthropie, notamment). Le terme « Yvette » fut par la suite repris dans un mouvement de contestation plus large, qui revendiquait l'inscription du combat féministe et féminin dans une temporalité qu'on ne pouvait ni nier ni dénigrer.

En fait, ce que le phénomène des Yvettes révèle principalement est que l'apport des femmes à la société ne peut pas être seulement défini comme leur participation à la sphère politique. Longtemps

éloignées de l'activité citoyenne, notamment par l'interdiction de se rendre aux urnes, les femmes ont été très impliquées dans des mouvements sociaux qui rejoignaient des champs qui leur étaient traditionnellement associés. Lors des premières revendications pour le droit de vote, elles ont tourné les rôles sexués traditionnels à leur avantage. La différence entre celles qui estiment que la participation des femmes commença avec le suffrage et celles qui pensent que celle-ci s'origine bien avant cela s'illustre notamment à travers la scission qui s'opéra entre les suffragistes et les maternalistes, dans les années 1920 à 1930.

Les maternalistes voulaient que le rôle des femmes soit reconnu dans la société, constatant l'impact réduit qu'elles pouvaient avoir dans la sphère politique : en se concentrant sur le développement d'une citoyenneté sociale sur la base du rôle maternel des femmes, elles ont ainsi pu être actrices d'avancées au sein des droits des enfants et de la famille.

Enfin, cet événement historique peut amener des réflexions dans notre perception

même du féminisme. Celui-ci doit-il être vu comme un affranchissement de tout ce qui a été fait et vécu jusque-là, parce que cela s'inscrivait dans des valeurs et des systèmes d'oppression que nous ne pouvons plus approuver aujourd'hui ? Il semble y avoir autant de féminismes et de vision à ce sujet-là que de personnes engagées, et l'affirmation de l'égalité femmes-hommes ne passe pas nécessairement par le rejet de tout ce qui a pu être une source d'oppression dans le passé. Par exemple, de nombreuses femmes aujourd'hui sont encore attachées aux valeurs familiales ; d'autres beaucoup moins. Le féminisme, au final, peut être vu comme un outil qui donne le choix aux femmes ; mais en bout de ligne, c'est à chacun.e d'entre nous de faire ses choix et dénoncer les plus traditionnalistes d'entre nous va à l'encontre de l'idée de liberté dont nous essayons à tout prix de nous doter.



Source : Centre de ressources sur la non-violence (<http://nonviolence.ca/index.php/la-desobeissance-au-quebec/>).

Sources : Cohen, Yolande. 2000. « Chronologie d'une émancipation. Questions féministes sur la citoyenneté des femmes », dans Revue internationale d'études québécoises. En ligne. <https://doi.org/10.7202/1000581ar> (page consultée le 13 octobre 2019).
Cornellier, Louis. 5 février 2005. « Retour sur les Yvettes », dans Le devoir. En ligne. <https://www.ledevoir.com/opinion/chroniques/74052/retour-sur-les-yvettes> (page consultée le 13 octobre 2019).

Rugby, coupe du monde et Canada

Henry Loubeyre et Charles Fabi Allaire

Malgré le passage du typhon Hagibis, l'un des plus puissants de ces dernières années au Japon, cette neuvième édition de la coupe du monde de rugby est bien arrivée à son terme. À l'issue d'un match maîtrisé, l'Afrique du Sud s'est imposé en finale face à L'Angleterre, pourtant favorite, et remporte ainsi son troisième titre dans la compétition. Pour une première édition sur le sol asiatique, les conditions météorologiques n'ont pas aidé. Le typhon Hagibis, qui a causé la perte d'au moins 26 personnes, est passé sur plusieurs villes hôtes de cette coupe du monde, forçant les organisateurs à prendre des mesures inédites. Ainsi, les rencontres France-Angleterre, Nouvelle-Zélande-Italie et Namibie-Canada ont dû être annulées et, conformément à ce que prévoyait le règlement, les équipes se sont séparées sur des scores de 0-0, empochant donc deux points chacune. La rencontre Japon-Écosse aurait dû subir le même sort, mais suite à la pression mise par l'équipe écossaise (éliminée en cas de match nul), qui a menacé de déposer une plainte en cas d'annulation, le match a bien eu lieu. Les Japonais se sont imposés sur le score de 28 à 21 et se sont donc qualifiés pour la première fois de leur histoire pour les quarts de finale. Ils n'ont cependant pas réussi à venir à bout des champions sud-africains qui ne leur ont laissé aucune chance d'accéder aux demi-finales. Les Néo-Zélandais, champions en titre et immenses favoris ont déçus et; après avoir battu le Canada 63-0 lors des phases de poules se sont inclinés en demi-finale face à l'Angleterre.

Pour une première édition sur le sol asiatique, les conditions météorologiques n'ont pas aidé. Le typhon Hagibis, qui a causé la perte d'au moins 26 personnes, est passé sur plusieurs villes hôtes de cette coupe du monde, forçant les organisateurs à prendre des mesures inédites. Ainsi, les rencontres France-Angleterre, Nouvelle-Zélande-Italie et Namibie-Canada ont dû être annulées et, conformément à ce que prévoyait le règlement, les équipes se sont séparées sur des scores de 0-0, empochant donc deux points chacune. La rencontre Japon-Écosse aurait dû subir le même sort, mais suite à la pression mise par l'équipe écossaise (éliminée en cas de match nul), qui a menacé de déposer une plainte en cas d'annulation, le match a bien eu lieu. Dans une rencontre pleine de suspens, les Japonais se sont imposés sur le score de 28 à 21 et se sont donc qualifiés pour la première fois de leur histoire pour les quarts de finale d'une coupe du monde. Les Écossais quittent donc la compétition.

Cette rencontre au sommet est rarement facile pour le Canada, qui n'est passé en quarts de finale qu'une seule fois depuis 1987. Par contre, il est difficile de ne pas remarquer le déclin de l'équipe nationale à travers les années. Sans prétentions de pouvoir battre les géants de ce sport, les attentes étaient toujours présentes pour le XV du Canada. Nous pouvions toujours espérer une victoire contre un pays où le rugby est aussi impopulaire que chez nous tel



la Roumanie ou contre un pays avec une population plus petite que celle de Côtes-des-Neiges (la Tonga ayant, en effet, une population comparable avec celle de notre cher quartier universitaire), les experts croyait maintenant que le Canada serait vaincu par la Namibie. Ceci aurait été historique, pour la pire des raisons. La Namibie n'a jamais gagné un match à la coupe du monde. Bien que notre bien-aimé XV l'ait échappé belle avec le typhon, la performance canadienne lance des signaux d'alerte partout au pays. Les causes doivent rapidement être identifiées si nous voulons espérer même nous qualifier pour la prochaine coupe du monde.

Premièrement, la rapide succession d'entraîneurs peut être blâmée. Le Canada a eu trois entraîneurs-chefs de 2015 à 2019, le dernier étant Kingsley Jones, toujours en fonctions. Par contre, il serait incorrect de blâmer la direction instable comme seul facteur d'échec de l'équipe. En effet, le renvoi d'un entraîneur est souvent dû à une performance médiocre. On peut donc en conclure qu'il s'agit autant d'une cause qu'un symptôme. Une statistique beaucoup plus parlante sur la stagnation du rugby canadien concerne le nombre de joueurs enregistrés. Des 28 966 joueurs de rugby en 2016, la moitié avaient moins de 18 ans. Loin d'être un signe de croissance encourageant, cette proportion est restée la même depuis le début du nouveau millénaire. Ceci signifie que les jeunes arrêtent de jouer au rugby lorsqu'ils deviennent adultes. Peut-être est-ce dû à la culture sportive universitaire américaine qui encourage les jeunes adultes à pratiquer des sports comme le football ou le hockey au détriment des autres. Il y a donc une crise au niveau de l'engouement pour le sport au niveau senior et bien des clubs amateurs subsistent aujourd'hui grâce à l'immigration des pays où le rugby senior est beaucoup mieux établi. Une chose est certaine : une direction optimale peut sans aucun doute soutenir le développement du rugby canadien, mais il faut avant tout populariser le sport. Avant que le trophée Webb Ellis soit soulevé par un des nôtres, il faut que de milliers d'autres Canadiens aient ramassé un ballon ovale.

ENVIRONNEMENT

Trans Mountain et les promesses environnementales de Justin Trudeau

Clara Montgrain

Le 21 octobre dernier, Justin Trudeau a été réélu comme premier ministre du Canada à la suite d'une campagne électorale dans laquelle il a insisté sur les enjeux environnementaux. En effet, il a fait plusieurs promesses en matière d'environnement allant de l'interdiction du plastique à usage unique d'ici 2021 jusqu'à la neutralité carbone d'ici 2050. Pourtant, les actions de son précédent gouvernement en la matière sont loin d'être exemplaires. En effet, bien qu'affirmant s'être dédié à la lutte contre les changements climatiques, le bilan environnemental du précédent gouvernement Trudeau est loin d'être digne de celui d'un leader dans la lutte aux changements climatiques.



Source : Photo de Ryan Remiorz, La Presse Canadienne

Il est certes possible de dire que le précédent gouvernement libéral de Trudeau a posé des gestes qui se sont distancés complètement de son prédécesseur en matière d'environnement, et ce, d'une bonne manière. En effet, il a adhéré à l'accord de Paris de 2015 et s'est ainsi donné comme cible de réduire de 30 % les émissions de CO₂ d'ici 2030 et ce, par rapport à 2005, il a imposé une tarification du carbone à l'échelle nationale, incitant ainsi les entreprises à réduire leurs émissions de CO₂, il a remis en place le système d'évaluation environnementale pour les projets d'énergie et de transport qui avait été enlevé sous le gouvernement de Harper, il a investi dans le transport en commun, il a redonné de la valeur à la science dans le domaine des changements climatiques, notamment en investissant dans la recherche sur le climat et en redonnant aux experts scientifiques du gouvernement le droit de s'exprimer librement dans leur domaine, droit qui avait été brimé sous le gouvernement lui ayant précédé.

Cependant, ces avancées ont été entachées par la décision du gouvernement d'acheter le pipeline Trans Mountain afin de réaliser son projet d'expansion entre Strathcona County en Alberta et Burnaby en Colombie-Britannique. Ce projet, qui a été approuvé le 18 juin 2019, permettra de tripler la capacité de transit de l'oléoduc actuel, passant de 300 000 à 890 000 barils par jour, et d'augmenter les exportations de pétrole vers les marchés asiatiques, notamment la Chine. L'ouverture aux marchés asiatiques permettra de réduire la dépendance de l'industrie pétrolière canadienne aux marchés américains qui représentent 99% des exportations actuelles de pétrole.

Le projet d'expansion du pipeline Trans Mountain ne sera pas sans conséquences. En effet, selon l'Office national de l'énergie (ONÉ), l'augmentation du trafic maritime en raison du projet aura des effets néfastes sur les épaulards, une espèce en voie de disparition. Aussi, les risques de déversement augmenteront en raison de la plus grande circulation de pétrole, ce qui menacera des communautés autochtones, des localités côtières ainsi que des espèces menacées comme le saumon et l'épaulard, mentionné plus haut.

Pour défendre le projet face aux critiques environnementalistes, Justin Trudeau a affirmé que le développement économique et la protection de l'environnement pouvaient aller de pair et que les profits générés par le pipeline seront investis dans la transition écologique du Canada. Ceci fut peut-être en un effort du premier ministre, mais il reste qu'au Canada, 27 % des émissions proviennent du secteur du pétrole et du gaz. Donc, investir dans des initiatives vertes avec l'argent d'un pipeline n'a aucun sens vu que l'essentiel de la pollution se fait au niveau du secteur pétrolier. Un gouvernement ne peut prioriser en même temps la croissance du secteur pétrolier et la protection de l'environnement, ces enjeux étant profondément contradictoires. De plus, il n'est pas économiquement rentable de supporter l'industrie pétrolière à cause du coût élevé de production comparé aux autres pays producteurs de pétrole, sans compter le coût social et écologique élevé d'une telle industrie.

Ainsi, le bilan environnemental du précédent gouvernement de Trudeau et surtout son rôle dans l'expansion du pipeline Trans Mountain prouve que ce dernier a été très loin d'un gouvernement vert, en maintenant le statut quo, tout comme les gouvernements qui lui ont précédé. Ceci est inconcevable compte tenu de la crise climatique actuelle. À la lumière de ses actions passées, les promesses électorales de Justin Trudeau en matière d'environnement sont à remettre en question. Comment peuvent-elles être prises au sérieux alors que le premier ministre s'est vanté d'être un leader dans la lutte aux changements climatiques et qu'il a agi dans le sens opposé?

L'ARTICLE DIX NEUF

LE COMLOT MÉDIATIQUE

Pourquoi les connaissances scientifiques sont-elles importantes en démocratie ?

Patrick Daigle

Nous sommes en 2019 et, encore aujourd'hui, une myriade de personnages politiques, dont le chef du Parti Populaire du Canada, Maxime Bernier, condamnent le savoir scientifique. Pour plusieurs, ces désapprobations déracinent la culture démocratique occidentale. En effet, l'environnement préalable à la création et au maintien d'une culture démocratique est tout à fait crucial. Il ne se fait pas du jour au lendemain. Il est difficile à obtenir et tout autant à maintenir. Une culture démocratique comme nous la connaissons au Canada émerge alors d'un long processus auxquelles plusieurs droits, principes et valeurs fondamentales y sont enracinés. Tout comme un arbre, la culture démocratique grandit ou s'appauvrit selon les éléments qui l'alimentent. Dans cette métaphore, la science est l'arbre de vie de la démocratie et son fruit est la connaissance scientifique qu'elle génère. Ainsi, dans un contexte où la raison domine, la science connaît une légitimité presque irréprochable. Comment expliquer la portée de ces savoirs ?

La science comprend la démocratie

D'abord, les connaissances scientifiques permettent de mieux comprendre la démocratie. Effectivement, l'étude scientifique permet, grâce au consensus, d'obtenir une légitimité rationnelle et d'ériger certaines prémisses fondamentales. En soi, ces savoirs dits objectifs esquissent un portrait de notre société occidentale en appréhendant les biais culturels, le contexte sociopolitique ainsi que les facteurs de cohésion sociale actuels.

Ce qui est dressé est intéressant, saisissant. D'une part, nous sommes dernièrement entrés dans une ère, soit celle de la médiatisation. En d'autres mots, toutes les sphères politico-sociales sont soumises aux lois des plus grands médias de masse : télévision, journaux, plateformes numériques jusqu'à redéfinition de la notion même d'un média. Résultat, la démocratie est assujettie aux normes du divertissement, de la sensation et du spectacle. C'est ce que l'on appelle la « politique-spectacle » ou l'approche désintéressée du politique. D'autre part, l'avènement du marketing politique transforme la démocratie. Certes, aujourd'hui la politique devient payante, le financement est autant central que son pointage et l'importance des sondages est à son paroxysme. De ce fait, en comprenant son contexte, le savoir scientifique fournit aux citoyens des informations substantielles qui décrivent la situation actuelle ainsi que ses bienfaits et méfaits.

Par ailleurs, la connaissance scientifique embrasse les techniques démocratiques fondamentales. À l'aide du champ scientifique de la communication non-verbale, nous savons que les éléments non-verbaux émis par un orateur transmettent des informations. L'importance de la prise de parole en campagne électorale est alors imminente. Nous venons d'en vivre une. En effet, la transmission des messages émis dans les discours sont affectés par des éléments

non-verbaux. Ensuite interprétés par des acteurs passifs et actifs de la situation, cela crée à la fois des débats publics, des questionnements, des prises de position, mais aussi des fausses conceptions de la réalité.

La science nourrit la démocratie

Ensuite, afin d'obtenir une démocratie juste, équitable et digne de sa définition de « gouvernement du peuple, par le peuple, pour le peuple », les connaissances scientifiques permettent de ravitailler continuellement l'aplomb de notre démocratie. Effectivement, celles-ci permettent une distinction entre ce qui est non-scientifique de ce qui est factuel. En soi, les connaissances scientifiques sont imbriquées dans la co-construction de sens de notre réalité sociale et culturelle, à la fois individuelle et collective, et donc dans la fabrication et dans le maintien de la démocratie.

De plus, le consensus scientifique opère dans une mentalité d'objectivité et de transparence. Or, reprenant la théorie de l'espace public de Jürgen Habermas (1962), la transparence figure comme étant l'une des caractéristiques saillantes d'un espace public sain puisque les informations sont démocratisées et fournies à l'entièreté de la citoyenneté. En somme, la communauté scientifique construit et solidifie les structures démocratiques.

Embûches identifiées

Dans une société où la science devient un pion central de la démocratie, un côté obscur entache la pureté de ces savoirs et, de ce fait, de la sphère politique : la pseudoscience. Par définition, la pseudoscience est un ensemble de savoirs exempté de la révision des pairs tout en conservant une apparence scientifique. Les conséquences orchestrées sont inquiétantes et problématiques. Dans un contexte de médiatisation, les fausses nouvelles se déploient à grande échelle et transforment la mentalité citoyenne. Ces impressions créées peuvent être déterminantes pour certains dans leurs choix éventuels. Si ces impressions sont nourries par de la pseudoscience ou par des biais non-scientifiques, à quel point peuvent-elles nuire à la culture démocratique ? À court terme, elles seront perdues ou oubliées, mais à plus long terme, comment pouvons-nous distinguer la vérité factuelle (si elle existe) du construit social ? Comment pouvons-nous assurer la pérennité de la science, considéré comme l'arbre de vie de la démocratie ? Est-ce que notre vote, à l'instar des élections, a nourri la science ou la pseudoscience ? Est-ce que l'esthétisme et la médiatisation du politique ont des effets négatifs sur la culture civique et démocratique ? Ces questionnements méritent d'être exposés, malgré peut-être la difficulté à y répondre, mais assurent néanmoins l'importance des connaissances scientifiques en démocratie.

Sources :
Courtine, Jean-Jacques. 1990. « Les glissements du spectacle politique ». *Esprit* (1940-), no. 164 (9) (1990): 152-64. <http://www.jstor.org/stable/24274295>.

Giasson et al. « Relever le défi de l'hybridité : Les objectifs des stratégies de campagnes numériques lors des élections françaises et québécoises de 2012 ». *Politique et Sociétés*, vol. 37. no. 2 (2018) :19 - 46

Lamoureux, Diane. « L'esthétique et le politique ». *Revue québécoise de science politique*, no. 25 (1994) : 65-87.

Lee-Marshment, Jennifer. *Political Marketing : principles and manipulations*. Londres et New-York : Routledge, 20

Petit cachotier

Tristan Bernatchez

Signature.

Serre dans ta main la clé de ton coffre.
Empoigne-la, imprègne-la à ta peau,
À tes pores.

Crève le plafond.

Emplafonne-les tous, les misérables.
Misère travestie par les octaves.
Espoirs crevés.

Mordille tes craintes, frotte ta méfiance.
Alors que les aiguilles tournillent
Toujours sur cette même, antique,
cadence,
Prends ton mal en patience.

Où l'as-tu cachée?

T'es parti comme un sauvage.
T'as saccagé tout ton audace.
Mise aux vidanges, comme ton étincelle.

Où l'as-tu cachée?

T'as disparu de tous les parages.
Tu t'es noyé dans une marée fugace.
Toi, metteur en scène de ces ficelles,

Déligote-toi.

Mesdames et messieurs les silhouettes,
Captez ce miracle sur vos missiles filtrés.
Une tornade s'est mise à hyperventiler.

Oh! Trop tard, la voilà désuète!

Dis-moi, à quoi bon observer l'obsolète?
Craque-moi, je t'en prie.
Désencaverne-moi.

Fais de moi une partie du monde où on
rit.

Trie les ordures dans mon carquois
Et reste assez près pour entendre mes
cris.

Au diable le temps des efforts!

Véritablement, j'ai abandonné mainte-
nant.

C'est rendu bien plus minable que la
tragédie d'Aurore.

Viens me chercher, maman,
Peut-être que toi tu sauras me dire à quel
point j'ai tort.

Allô.

JEUX

Crédit : Tristan Bernatchez

Un sudoku classique contient neuf lignes et neuf colonnes, donc 81 cases au total. Le but du jeu est de remplir ces cases avec des chiffres allant de 1 à 9 en veillant toujours à ce qu'un même chiffre ne figure qu'une seule fois par colonne, une seule fois par ligne, et une seule fois par carré de neuf cases.

					5		1	
5	8					3		2
7	4	1	3		9			
6				1		5		
			9		3			
		3		5				4
			2		7	4	8	6
8		6					2	3
	7		6					

G N C O N T R O L E E M A T N
 P O O U A E D U R T M I B N O
 E E U I B E R L I N S N S E S
 P V S V T P A R T I I O T D N
 M C A U E P P L O L N R E I H
 U R I R E R U L E C I I N S O
 R I D E T S N R Q E M T T E J
 T S E G L N E E R D E A I R D
 M E M B D L E N M O F I O P S
 S N O I T C E L E E C R N Y D
 N I T U R C S I E H N E S D E
 L E T N A I D U T E T T R R V
 E M G I D A R A P R E A U O O
 E T U P E D Q A C M A B O I I
 D I V I S I O N E U V P T T R

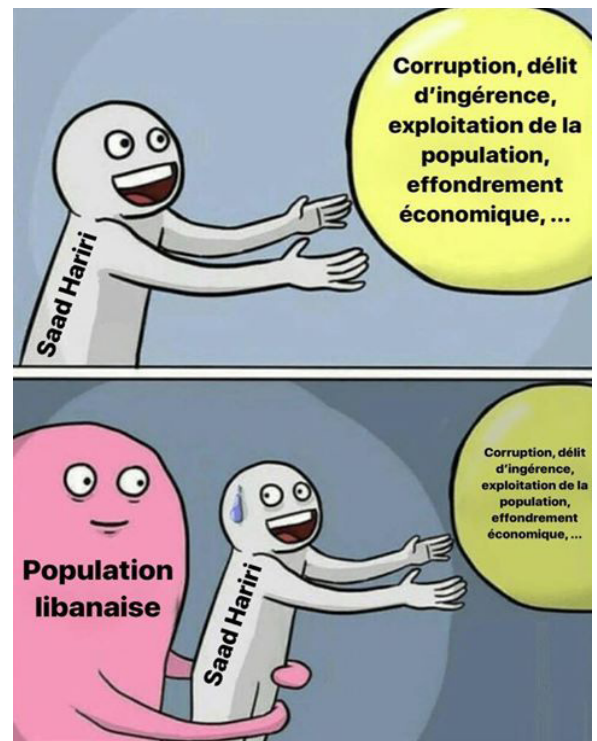
CONTRÔLE
 ABSTENTION
 ATHENES
 BERLIN
 CAQ
 CORRUPTION
 CRISE
 DECLIN
 DEPUTE
 DEVOIR
 DIVISION
 DROIT
 ELECTIONS
 ENTRAVE
 ETUDIANTE
 FEMINISME
 GOUVERNEMENT
 JOHNSON
 LOI
 MEDIAS
 MINORITAIRE
 PARADIGME
 PARTI
 PARTIELLE
 PRESIDENT
 SCRUTIN
 SYSTEME
 TOUR
 TRUDEAU
 TRUMP

MEMES DU MOIS DE NOVEMBRE

Memes originaux par Madeleine Rouleau-Dumas



Tu es un (e) adepte de ce contenu humoristique au goût du jour et tu souhaites participer? Rien de plus simple! Tu n'as qu'à soumettre ton meme en lien avec l'actualité ou, mieux encore, le sujet du dossier, directement à notre équipe au journalpolemique@gmail.com ou en personne à Tristan Bernatchez, rédacteur en chef, ou Victoire Letenneur, chef de pupitre!



Faites bonne impression !
 Profitez des conseils de nos experts afin de réduire vos coûts.

conception graphique | infographie | impression couleur / noir et blanc
 affiches grand format | lettres | pliage | lambrage | adhésifs
 mise sous enveloppe | préparation postale / mise à la poste

Service d'impression
 Université de Montréal

slum.umontreal.ca